

2007 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de sa gestion



Table des matières

2007 *en bref*

Impressum • Mars 2008

Conception typographique Impression et reliure Imprimerie Baillod SA 2017 Boudry

Illustrations Vincent L'Epée

3 Introduction

3 Conseil d'Etat

Composition du gouvernement

4 Département de la justice, de la sécurité et des finances

Justice Sécurité Finances et impôts Affaires générales

Caisse de pensions de l'Etat

11 Département de la santé et des affaires sociales

Division de la santé Division des affaires sociales

17 Département de la gestion du territoire

Généralités Office des transports Office du logement

Service des ponts et chaussées

Service de la protection de l'environnement

Service de l'énergie

Service de l'aménagement du territoire

Service de la géomatique et du registre foncier

Service des forêts

Office de la conservation de la nature

Service de la faune Service des bâtiments

Service des automobiles et de la navigation

Conclusions

24 Département de l'économie

Introduction
Secteur économie
Secteur tourisme
Secteur emploi

Secteur agriculture et consommation

Secteur migrations

30 Département de l'éducation, de la culture et des sports

Secrétariat général Enseignement et formation Service des hautes écoles et de la recherche Sport Culture

1. Introduction

Les comptes 2007 confirment une maîtrise des dépenses et le maintien d'une conjoncture favorable.

Le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectif un équilibre durable des finances cantonales. Cela signifie qu'en période de basse conjoncture, cet équilibre doit aussi être réalisé, afin de maintenir des prestations indispensables. Pour y parvenir, nous devons continuer à réformer l'Etat.

Les deux exercices positifs (2006-2007) ont permis l'autofinancement intégral de nos dépenses pour le fonctionnement de l'Etat et les investissements. Nous avons également pu diminuer quelque peu l'endettement.

Les comptes 2007 atteignent les objectifs fixés par le programme de législature.

Neuchâtel, le 5 mars 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président Le chancelier F. Cuche J.-M. Reber

2. Conseil d'Etat

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai: Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente)

M. Fernand Cuche (vice-président)

M. Bernard Soguel M. Roland Debély

M. Jean Studer

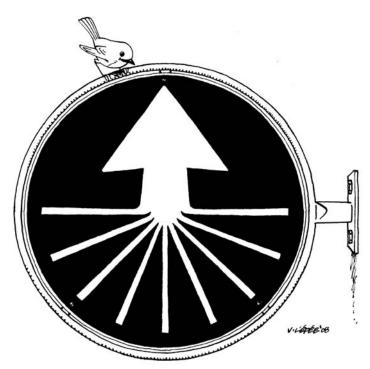
Dès le 1^{er} juin : M. Fernand Cuche (président)

M. Roland Debély (vice-président)

Mme Sylvie Perrinjaquet M. Bernard Soguel

M. Jean Studer

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances



Projets «uniques»

Les réformes initiées dans le département depuis le début de la législature ont commencé à montrer des résultats concrets en 2007. L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds à la police cantonale au 1er janvier 2007 a été réussie. Et la mise en place de la police neuchâteloise a rencontré un franc succès auprès de nombreuses communes du canton, ceci même avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le 1er septembre. Il en est également ainsi dans le domaine de l'impôt: à fin juin 2007, 50 % des contribuables étaient taxés, conformément à l'objectif que nous nous étions donné. Pour aider ces derniers à remplir leur déclaration d'impôt, un programme informatique baptisé «Clic&Tax» a été développé; il sera distribué en 2008 pour la première fois. Les résultats historiques des comptes 2006 et 2007 démontrent que la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières mise en place en 2005 déploie ses effets. On le doit à la très forte implication des services centraux, dans le soutien qu'ils apportent aux départements, dans le suivi et le contrôle des dossiers qui leur incombent dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Durant l'année écoulée, tous les services du DJSF ont été impliqués dans de tels processus, parallèlement à l'exécution de leurs missions. Tous, sans exception, ont été appelés à se repenser, à l'occasion du départ d'un, voire de plusieurs, collaborateurs-trices, de la révision d'une base légale fédérale ou cantonale, ou

plus simplement dans le but d'améliorer leur efficience pour faire face à la diminution des ressources à leur disposition. Tous ont été invités à viser l'excellence dans leur manière d'organiser leur travail, de délivrer leurs prestations ou dans leurs relations avec les usagersères et le public au sens large. Tous, sans aucune exception, devront apprendre à identifier, à évaluer et à gérer le risque, d'ici à la fin de la législature; à vivre avec le risque; à apprendre à l'assumer.

L'administration est en train de vivre un changement de paradigme important puisque le modèle hiérarchique hérité du 19e siècle, perfectionné au 20e siècle, centré sur des tâches de détail exécutées à la chaîne, cède le pas à un fonctionnement en réseaux, basé sur des processus globaux. C'est aussi un changement profond de mentalité: chaque collaborateur-trice se verra déléguer des compétences et des responsabilités nouvelles qu'elle ou il devra assumer avec toujours plus d'autonomie. Avec une part de risque supplémentaire! Mais c'est une chance, puisque cette évolution ira de pair avec des perspectives de développement personnel et de carrière nouvelles, avec des conditions nouvelles, comme le jobsharing ou le travail à domicile.

Le **secrétariat général** (SJSF) a pleinement assumé ses missions centrales d'état-major pour le chef du département, comme les années précédentes. Il a assuré en outre la coordination des travaux de mise en œuvre de la RPT, pour l'ensemble de l'administration cantonale. Durant l'année écoulée, il a été fortement mis à contribution dans la gestion et le suivi de projets, en particulier la création d'une caisse de pensions unique, la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les enfants des collaborateurs-trices de l'administration cantonale, l'organisation d'une campagne de communication relative aux réformes dans le secteur de l'impôt, l'élaboration d'une loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, sans oublier les réorganisations des services des contributions, de la sécurité civile et militaire, pénitentiaire, de la justice et de la police cantonale.

Au cours de l'année écoulée, l'**office d'organisation** (OORG) s'est particulièrement impliqué dans l'accompagnement des unités en phase de restructuration. Pour faciliter cet appui, la démarche GESPA a été appliquée. L'élaboration du catalogue des prestations a été fréquemment suivie d'un inventaire des points forts et des domaines d'amélioration des unités concernées par l'analyse. A partir de ces informations, il a été aisé d'élaborer des scénarios d'organisation en faisant ressortir les avantages et inconvénients de ceux-ci. Les restructurations ont maintes fois donné lieu à des réaménagements de locaux avec, dans certains cas, l'examen de variantes.

L'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) a poursuivi l'élaboration d'un catalogue de mesures en matière de politique familiale et d'égalité à mettre en œuvre dans le cadre de la politique du personnel de l'Etat. Ce document a été mis en consultation au cours du premier semestre 2007. Sur cette base, l'office a remis ses propositions au Conseil d'Etat qui les a acceptées au début novembre. Les mesures qui ne nécessitent pas de modifications législatives entreront en vigueur le 1er janvier 2008. Le congé parental non payé pour les pères et les mères ainsi que l'extension du congé d'adoption exigent une modification de la loi sur le statut de la fonction publique et seront soumis au Grand Conseil au début 2008.

JUSTICE

En matière législative, le **service de la justice** (SJUS) a dirigé les travaux de modification de la loi sur la profession d'avocat-e. Il a été associé à ceux qui concernent l'organisation

judiciaire, notamment en matière de justice administrative et à la mise en place du Conseil de la magistrature. Sur le plan de l'organisation, son regroupement avec l'office de perception (volet amendes et frais judiciaires) et l'office des documents d'identité deviendra effectif au 1er janvier 2008. Le service a en outre dirigé les travaux d'études concernant le fonctionnement de deux greffes de l'appareil judiciaire.

Au **service pénitentiaire** (SPEN), l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1^{er} janvier 2007 a nécessité des formations spécifiques pour les collaborateurs-trices et la création d'une commission de dangerosité. Adaptée au nouveau droit, la nouvelle loi sur l'exécution des peines et mesures pour les personnes adultes (LPMA) a été approuvée par le Grand Conseil en octobre 2007.

Le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à 46.882 contre 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005. L'exercice 2006 a été une année record dans ce domaine. Le travail d'intérêt général (TIG) est en recul par rapport à 2006 (14.037 heures contre 22.711 en 2006). Pour rappel, le TIG est devenu une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution comme par le passé.

Le service a été très engagé à l'élaboration de la nouvelle législation, à la réorganisation qui découle des engagements pris par le canton et à la préparation d'un crédit d'investissements concernant la rénovation et l'agrandissement des établissements pénitentiaires du canton.

Le **service de probation** a lui aussi vécu sereinement l'entrée en vigueur du nouveau code pénal. La charge de travail du service est relativement stable en prison préventive mais reste néanmoins élevée en regard du taux d'occupation de la prison. En exécution de peine à l'EEP Bellevue, elle est constante. Finalement, les mandats ambulatoires sont relativement identiques en nombre par rapport à l'année passée. En proportion, la répartition de la charge de travail entre le milieu carcéral et les mandats (personnes en liberté) reste identique, respectivement de 40% et 60%.

SÉCURITÉ

L'année 2007 s'est surtout caractérisée par la conduite du projet de police neuchâteloise,

visant à constituer une seule force de police dans notre canton. En effet, le 19 février 2007, à une très large majorité, le Grand Conseil a approuvé les bases d'une réforme majeure qui permet de repenser de manière fondamentale l'organisation de la sécurité publique du canton, en offrant des prestations qui répondent aux attentes de la population et aux nouvelles formes de la criminalité.

Au début de l'année 2007 quatre communes dont la ville de La Chaux-de-Fonds ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale, en lui confiant l'exécution des tâches de police sur leur territoire. Ces premières expériences ont rapidement démontré le bienfondé de la nouvelle organisation puisque à la fin de l'année ce ne sont pas moins de 18 communes qui avaient adopté la même démarche et 14 autres négociaient un tel contrat de prestations. L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds représentait un des défis majeurs de l'année écoulée. En effet, l'intégration simultanée de 45 nouveaux collaborateurs avec des degrés de formation différenciés n'allait pas forcément de soi. Grâce à l'engagement et à la volonté de ses collaborateurs, la fusion peut être qualifiée de succès, même si certains aspects organisationnels peuvent encore être améliorés.

En 2007, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes, si ce n'est que l'intégration de 48 nouveaux collaborateurs policiers issus des anciennes polices locales a sensiblement modifié l'exécution des tâches de police dans les communes concernées, en particulier dans le domaine de la circulation routière.

La statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale puisque le taux 2007 a encore légèrement progressé pour s'élever à 46 %. Ce chiffre, même s'il révèle encore une marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui est à moins de 20 %. Ces résultats sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police de sûreté qui s'inscrit dans une vision de police globale.

La statistique des accidents de la circulation tend à prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire une nouvelle fois le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises. En effet avec 1003 accidents, avec une diminution de 14 % par rapport à l'année précédente, le plancher a une nouvelle fois été crevé. A titre de comparaison en 1998, 2077 accidents de la route avaient été enregistrés. Seule ombre au tableau, 12 personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2007 contre 6 l'année précédente. Mais une analyse fine des différents accidents permet de relativiser cette augmentation.

En terme de gestion de l'ordre public, l'année 2007 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque de Neuchâtel-Xamax. Le retour en ligue supérieure de cette équipe et l'augmentation constante de la violence dans les stades de Suisse ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants – plus d'une centaine de policiers pour certaines rencontres.

Sur le plan technique, la mise en œuvre d'un nouveau logiciel d'aide à l'engagement et divers travaux réalisés à la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités de conduire avec précision et efficacité les forces dans le terrain en toute situation.

Enfin, nous mentionnerons que l'école régionale d'aspirants de police de Colombier (ERAP) a conduit un projet pilote romand de formation d'assistants de sécurité publique. Cette fonction définie dans le cadre du concept général de la formation des policiers suisses offre une véritable formation aux collaborateurs que l'on appelait jusqu'alors auxiliaires de police. Le succès de cette première expérience offre une opportunité intéressante de profiler le site de Colombier dans ce type de secteur de formation sur le plan romand.

Depuis l'automne, le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et les établissements et installations militaires de Colombier (EIMC) ont été regroupés en une seule entité. Le projet de fusion a été accepté par le Conseil d'Etat à fin juin. De ce fait, la direction du service, les personnels liés aux affaires militaires et à la taxe d'exemption ont

été rapatriés de Couvet à Colombier, pour permettre un développement de la partie instruction pour la protection de la population, la protection civile et les services du feu sur le site de Couvet.

Les négociations avec la Confédération ont permis la signature de deux contrats distincts: l'un avec ArmaSuisse immobilier, portant sur la location et l'entretien des immeubles; l'autre avec la base logistique de l'Armée portant sur les prestations d'exploitant au profit de la formation d'application d'infanterie et les écoles de cadres. Ces négociations ont permis de porter le taux de location et d'entretien basé sur la valeur d'assurance incendie de 1 à 1.7 %, ce qui augmente l'indemnité annuelle de 540'000 francs. Pour le second, les coûts de personnel et d'infrastructure d'entretien sont largement couverts.

Suite à une réorganisation des écoles, l'ensemble des cadres de l'infanterie (sous-officiers et officiers) est instruit sur la place d'armes de Colombier depuis le 17 décembre. Ceci assure une occupation moyenne des installations de 65 %. Au 31 décembre, l'on comptait 420 militaires à l'instruction sur la place.

Les six organisations de protection civile prévues dans la législation sont actuellement formées. Le service, en collaboration avec les comités-directeurs, a développé la capacité opérationnelle de ces organisations. Les interventions de la protection civile ont été nombreuses en 2007, notamment à l'occasion des inondations de juillet et août. A l'échelle romande, des développements sont en cours en matière d'instruction, ce qui permet d'envisager des collaborations intercantonales efficaces lors d'intervention en cas de catastrophe. La protection civile intervient de plus en plus souvent en appui des sapeurs-pompiers, conformément à la stratégie développée dans le projet de réorganisation.

Le chef du département a visité les six centres de secours du canton durant l'année. Au terme de ses visites, il a souhaité qu'une étude soit conduite pour déterminer s'il y a lieu d'entreprendre des réformes dans ce secteur. De ce fait, les projets initiés antérieurement en collaboration avec l'ECAP ont été partiellement gelés. Le projet démarrera en 2008.

Le Conseil d'Etat reste préoccupé par la problématique de la grippe aviaire, même si celle-ci n'a pas évolué sensiblement durant l'année 2007. Toutefois, l'EM de crise poursuit ses travaux, en mettant l'accent sur la planification de la pandémie humaine, qui pourrait toucher tous les secteurs de la société.

FINANCES ET IMPÔTS

Pour le **service financier**, la procédure budgétaire a démarré avec l'adoption des directives budgétaires le 4 avril 2007. Le dépôt du premier projet de budget est intervenu le 9 mai 2007. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 6 septembre 2007. Le budget 2008 est le premier à s'inscrire dans les contraintes ordinaires du frein à l'endettement qui stipulent que l'excédent de charges du compte de fonctionnement ne peut pas dépasser 2 % des revenus déterminants et que l'autofinancement des investissements doit s'élever au moins à 70 %.

Une attention toute particulière a été consacrée au projet de la RPT. De façon à identifier les montants qui découlent des décisions prises par les chambres fédérales en juin 2007, le service financier a consolidé, en collaboration avec les départements, les incidences financières de la RPT pour l'Etat.

Aucune subvention n'a été évaluée en 2007 compte tenu de l'absence temporaire de la cheffe de projet et suite à la demande du Conseil d'Etat de revoir la méthodologie appliquée, de simplifier le questionnaire utilisé et d'améliorer le suivi des recommandations du comité de pilotage «Evaluation des subventions» (CPES). Les demandes du Conseil d'Etat devront être traitées d'ici le printemps 2008.

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 29 mai 2007 et adopté les directives d'exécution à cette même date concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires. Ces nouvelles dispositions prévoient la présentation de demandes de crédits supplémentaires quand un crédit budgétaire de fonctionnement ou d'investissement ne permet plus de couvrir les engagements pris. Si le crédit d'engagement est insuffisant, une demande de crédit complémentaire doit être déposée. Cette procédure ne s'applique pas en cas de dépassements dans les charges de personnel, les subventions aux traitements du personnel enseignant communal, les amortissements, les parts des communes aux recettes cantonales, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes (à l'exception des bonifications aux fonds appartenant à l'Etat). Ce nouveau mode de traitement des demandes de crédits supplémentaires a eu pour effet d'accroître les dossiers transmis au service financier pour préavis, d'une part, et de nécessiter la rédaction d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs, d'autre part.

En début d'année, le service financier a coordonné les travaux de bouclement des comptes 2006 en veillant notamment à ce que les dispositions réglementaires relatives aux principes d'échéance et du produit brut de décembre 2006 soient appliquées.

Le service financier a consulté les départements à deux reprises pour leur demander d'évaluer les charges et les revenus prévisibles pour l'année. La première évaluation, du mois de juin 2007, a fait ressortir un excédent de charges inférieur à celui prévu au budget 2007. La seconde évaluation, du mois de septembre 2007, a confirmé cette tendance à l'amélioration du résultat. Ces analyses faisaient principalement ressortir une augmentation significative des recettes fiscales et, globalement, une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le service financier a repris le suivi de la comptabilité analytique dans le cadre du projet GESPA. Dans le courant du 4º trimestre, il a pris contact avec tous les services concernés pour dresser un état des lieux et mettre en place la procédure de bouclement des comptes analytiques 2007.

Les emprunts arrivés à échéance en 2007 représentent un montant total de 250 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, 100 millions de francs ont pu être remboursés. De 1'480 millions de francs à fin 2006, la dette consolidée a diminué de 100 millions de francs pour s'élever à 1'380 millions de francs à fin 2007. La diminution de la dette découle notamment de l'excédent de financement enregistré en 2007.

L'office du contentieux a mis en exécution l'arrêté du 20 décembre 2006 portant modification du règlement d'exécution de la loi sur

les subventions du 5 février 2003 (RELSub). Cette modification a pour but de permettre à l'office du contentieux général de compenser les dettes échues dues à l'Etat avec les subventions octroyées aux personnes physiques et morales, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'aides financières individuelles accordées aux personnes en difficulté. Les dispositions d'application sont précisées dans une directive interne du 4 juillet 2007.

Les mesures de rationalisation des activités ont été poursuivies par le **service des contributions**. L'accélération du rythme de la taxation a permis d'éditer rapidement les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre. De ce fait, les offices de perception ont pu ouvrir plus tôt les procédures de recouvrement auprès des mauvais payeurs et de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards.

La première étape de la taxation automatique (TAO) a été mise en exploitation, permettant de traiter près de 10'000 déclarations d'impôt avec une intervention humaine restreinte. La conception et le développement du nouveau logiciel de remplissage des déclarations d'impôt «Clic&Tax», a été réalisé avec l'aide de plusieurs collaborateurs. Mis à la disposition du public en 2008, cet outil avant tout destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreur, va aussi procurer des avantages intéressants pour l'administration, dont une meilleure qualité des déclarations d'impôt et une simplification de l'enregistrement des données.

La restructuration du service est en marche. Principaux buts visés: plus d'efficience et à terme permettre au contribuable de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour ses questions fiscales les plus fréquentes. La première étape visible de cette restructuration est le rattachement administratif de l'office de perception pour la partie impôts, dès le 1er janvier 2008. Progressivement grâce à un programme de formation intense, les collaboratrices et collaborateurs concernés seront à même de gérer les deux domaines taxation et perception et pourront ainsi offrir un service de meilleure qualité aux contribuables.

Le service a été fortement engagé dans les travaux de révision de la législation fiscale aux côtés du chef du DJSF et de la commission fiscalité. Les modifications adoptées par le Grand Conseil en septembre 2007 comportent, entre autres, une adaptation du barème de l'impôt sur le revenu et de nouvelles déductions sociales, destinées à alléger la charge fiscale des classes moyennes et des familles.

Le service des communes observe que la situation financière des communes s'est améliorée en 2006, le déficit cumulé de l'ensemble des communes étant passé de près de CHF 41,4 millions à quelque CHF 6,7 millions. Cette amélioration s'explique principalement par l'accroissement des revenus de l'impôt sur les personnes morales résultant de la bonne conjoncture économique et par la baisse des charges consécutive au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale se sont élevés en 2007 à quelque CHF 26,7 millions, accusant une baisse de quelques 6 % par rapport à 2006. Cette baisse est une conséquence du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et du resserrement des écarts entre les communes constatés dans les paramètres de la péréquation.

Les projets de fusion de communes ont continué de se développer au Val-de-Travers qui, malgré le rejet du projet de fusion à 11 communes dans deux d'entre elles en juin 2007, a mis sur pied avec détermination un nouveau projet de fusion de 9 communes, ce qui constitue un des plus importants projets de fusion de communes en Suisse, et sur le Littoral-Est, à Marin-Epagnier et à Thielle-Wavre, pour ne citer que les projets les plus aboutis. Il faut toutefois mentionner l'échec de la fusion entre les communes de Peseux et de Corcelles-Cormondrèche. Acceptée par la population de cette seconde commune elle a été refusée par celle de la première ce qui constitutionnellement a fait obstacle à la fusion prévue. L'année dernière a également vu les services industriels des trois villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle fusionner en vue de créer une nouvelle société détenue par les trois villes.

En matière de législation, il est important de noter l'introduction en 2007 du droit d'éligibilité des ressortissants étrangers en matière communale et de dispositions législatives permettant aux communes engagées dans un processus de fusion intervenant l'année qui précède ou qui suit l'année des élections communales générales de réduire ou de rallonger le mandat des autorités en place dans les

structures existantes de manière à éviter de devoir élire des autorités pour quelques mois seulement. A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation fédérale et de la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes, des adaptations législatives ont été rendues nécessaires pour conserver en volume les attributions de la part du canton au fonds d'aide aux communes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le service juridique de l'Etat (SJEN), l'année 2007 a été une année soutenue en matière de législation. Elle a été marquée par plusieurs chantiers législatifs d'importance. Les travaux entrepris en vue de la définition d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale se sont poursuivis de manière intense, tout d'abord au sein du projet Marguerite, puis dans le cadre de la nouvelle commission «Organisation judiciaire». Un investissement en temps substantiel et un engagement important ont seuls permis l'adaptation en temps utile de l'organisation judiciaire et de la législation neuchâteloise à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). La préparation du transfert de la gestion du Recueil de la législation neuchâteloise (RSN), effective dès le 1er janvier 2008, a aussi occupé l'année 2007.

L'activité en matière de contentieux a mobilisé une part importante des ressources du service juridique. Ce sont ainsi plus de 500 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités qui ont été préparées par les collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales) qui sont également préparées au sein du service juridique.

Comme les années précédentes, le **service des ressources humaines** (SRHE) a été très sollicité par les travaux de réforme engagés au sein de l'administration. Parmi les nouveautés entrées en vigueur en 2007, l'entrée en vigueur de la *Loi d'encouragement temporaire* à la retraite anticipée pour le personnel soumis à la fonction publique a généré une réorganisation importante de l'activité de tous les secteurs du SRHE.

Sur un plan plus général, le SRHE a conduit ou a été associé à plusieurs projets de portée générale, notamment: le travail à domicile, l'introduction de mesures «famille et égalité», le programme d'emploi des jeunes, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la classification des fonctions de directeurs d'écoles, la mise en place d'un concept de santé et de sécurité à l'Etat, l'introduction du nouveau certificat annuel de salaire.

Pour le secteur informatique, l'année 2007 a tout d'abord été marquée par la création, au 1er janvier 2008, du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) issu de la fusion du service du traitement de l'information (STI) de l'Etat et du service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds. L'accès au réseau pédagogique depuis la maison a été ouvert, permettant ainsi aux enseignants d'être en connexion permanente avec leur bureau virtuel. Finalement, un nouveau contrat avec la société SAP a été signé pour garantir l'évolution, à moyen et long terme, du progiciel mySAP ERP utilisé pour la comptabilité de l'Etat, de la ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Université ainsi que pour la gestion des ressources humaines d'une grande partie de la fonction publique neuchâteloise (20.000 salaires/mois).

comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a donné son feu vert à la construction de deux nouveaux immeubles sis à Epalinges. Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux et Yverdon-les-Bains sont presque entièrement loués. Toutefois, à Yverdon-les-Bains, une douzaine de logements sont encore à louer. Le marché du logement (en location) se détend sensiblement en raison des nombreuses constructions de nouveaux appartements en PPE.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont examiné, durant toute l'année, les dossiers relatifs à la Caisse de pensions unique (CPU) ainsi qu'à la gérance unique (GU). Les travaux d'expertises d'immeubles, confiés au chef du bureau technique du service de la gérance, se poursuivent.

CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT

L'organisation de l'administration de la caisse de pensions de l'Etat (CPEN) a été revue et renforcée de manière à ce qu'elle puisse répondre aux exigences de la LPP et se préparer à relever les défis du projet de « caisse unique ». La fortune mobilière de la caisse de pensions de l'Etat a connu un environnement économique tourmenté et mouvementé. Les marchés financiers ont été très volatils en raison de la crise sur les marchés hypothécaires aux Etats-Unis (« subprime »).

Le service de la gérance des immeubles (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat situés: rue Porcena 18 à Corcelles; rue des Petits-Clos 43, rue de la Gare 14C à Fleurier; rue Abraham-Robert 45, rue du Progrès 99-105 à La Chaux-de-Fonds. Dans le canton de Neuchâtel, les chantiers de nouvelles constructions sont terminés. En outre, dans le canton de Vaud, le

4. Département de la santé et des affaires sociales



Projet de création du CNP

Si pour l'économie cantonale le millésime 2007 est exceptionnel, il n'en demeure pas moins que pour les finances de l'Etat la situation reste tendue, nécessitant de poursuivre les processus de réforme en cours. Cette tension est tout particulièrement perceptible dans les domaines d'activité du DSAS qui sont par définition de gros consommateurs de ressources financières publiques.

Dans le cadre de la **restructuration hospita- lière**, après le choix d'une première option visant à centraliser la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès, le Conseil d'Etat a mené, en étroite collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois, une nouvelle réflexion portant sur la création d'un centre mère-enfants sur un site unique, soit à La Chaux-de-Fonds, soit à Neuchâtel, avec en corollaire une répartition équitable des activités de soins aigus entre les deux villes. Le Conseil d'Etat doit se prononcer sur l'option choisie début 2008.

Toujours dans le domaine de la santé, la nouvelle structure pour **l'aide et les soins à domicile NOMAD** poursuit sa mise en place, alors que la création du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) est en très bonne voie, la commission ad'hoc du Grand Conseil ayant adopté en fin d'année le rapport prévoyant sa naissance.

Des mécontentements se sont manifestés lors de l'introduction en début d'année de la nouvelle grille salariale de la **Convention collective de travail CCT santé 21.** Toutefois, les partenaires sociaux, avec l'aide de l'Etat, sont parvenus à un accord.

En matière de **prévention et de promotion** de la santé, l'élaboration d'une politique cantonale se poursuit. Le programme de dépistage du cancer du sein par mammographie est devenu opérationnel, et rencontre un franc succès.

Dans le domaine social, les règlements d'application de deux (RDU et UER) des cinq outils prévus par le **projet d'harmonisation et de coordination des prestations sociales cantonales** (ACCORD) ont été soumis au Conseil d'Etat. Par ailleurs, les travaux relatifs aux autres outils sont en cours. La deuxième étape (création d'agences régionales AVS) des guichets sociaux régionaux se terminera en 2008.

La réinsertion sociale et professionnelle des personnes de moins de 30 ans a pris une tournure concrète par la mise en place des mesures acceptées par le Grand Conseil.

Dans le secteur des **avances de contributions d'entretien**, d'importantes modifications de l'arrêté (ARACE) ont été opérées. Celles-ci entreront en vigueur en 2008 et conduiront à une augmentation du montant maximum des avances et des limites de revenus (indexation partielle), ainsi qu'à l'introduction d'un second palier d'avances pour limiter les effets de seuil. Pour ce qui est des **bourses et prêts d'études**, l'année 2007 a été marquée par le rattrapage du retard accumulé concernant le traitement des demandes et par la révision des forfaits versés aux boursiers. Un renfort en personnel a été maintenu jusqu'en juin 2007, afin de palier à des absences prolongées (maladie et congés-maternité). L'office des bourses a été rattaché au service de l'action sociale le 1er juillet 2007. Un regroupement au niveau des locaux est prévu en 2008.

Concernant **l'assurance-maladie**, il convient de signaler la reprise d'un **effort cantonal à 100 %** permettant la mise en œuvre complète de l'Objectif Social LAMal (OSL) et l'abandon du traitement différencié des bénéficiaires en fonction de la présence ou non d'enfants à charge. On relèvera encore l'introduction d'un subside exclusivement sur demande pour les indépendants et la signature de conventions avec certains assureurs mettant fin aux suspensions de prestations découlant de l'art. 64a LAMal.

Le nombre de dossiers traités par les assistants sociaux du secteur des **mineurs et des tutelles est en hausse**, et force est de constater que leur complexification tend à se renforcer.

S'agissant de **l'accueil extra-familial**, le cadre normatif a été allégé tout en maintenant une protection des enfants élevée, parfaitement comparable aux autres cantons. Le Conseil d'Etat a également décidé de reconnaître, dès 2008, les structures d'accueil parascolaires dans le système de subventionnement cantonal.

Conformément aux objectifs temporels, les groupes de travail du projet **RENARD**, qui vise à repenser le plan d'équipement cantonal des **établissements spécialisés**, ont remis leurs rapports respectifs au DSAS. Celui-ci, après consultation du groupe de pilotage Renard et de la CC-ES, va transmettre son analyse au Conseil d'Etat qui prendra position au début de l'année 2008.

Finalement, l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) au 1er janvier 2008 a nécessité de nombreuses études et travaux de préparation. Trois secteurs du département sont particulièrement concernés, à savoir l'aide et les soins à domicile, l'assurance-maladie et les établissements spécialisés.

DIVISION DE LA SANTÉ

Le **plan d'action**, développé en 2006 par l'Hôpital neuchâtelois à la demande du Conseil d'Etat et qui proposait des mesures de restructuration hospitalière, a été analysé par l'exécutif cantonal. Ce dernier a rendu sa décision à la fin du mois de janvier. Parmi les mesures préconisées, celle relative à la centralisation de la **pédiatrie hospitalière** sur le site de Pourtalès a rencontré une forte opposition de l'ensemble des pédiatres du canton. Durant le premier trimestre, cinq des six pédiatres actifs à l'hôpital ont démissionné, mettant en péril l'existence même d'une pédiatrie hospitalière dans le canton. Ces professionnels estimaient que la sécurité de la pédiatrie et surtout de la maternité du site de La Chaux-de-Fonds ne pouvait plus être garantie et ont demandé la création d'une unité mère-enfants regroupant la gynécologie, l'obstétrique et la pédiatrie sur un site unique à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds.

Dans ces conditions, l'HNe a été contraint de suspendre la mise en œuvre de la centralisation de la pédiatrie hospitalière et a demandé au Conseil d'Etat de pouvoir mener une réflexion sur la création de ce centre mèreenfants sur un site unique. Le Conseil d'Etat est entré en matière sur cette requête de l'HNe et a donné mandat à ce dernier de lui proposer une nouvelle organisation hospitalière en limitant l'existence des lits de soins aigus aux villes de Neuchâtel et de La Chauxde-Fonds et en proposant deux scénarii d'organisation; l'un avec le centre mère-enfants situé sur le site de La Chaux-de-Fonds et l'autre à Neuchâtel. Il s'agissait également de répartir les activités de soins aigus en visant à une complémentarité et un certain équilibre entre les deux villes. Le rapport de l'HNe devrait être rendu en tout début du mois de ianvier 2008.

Le Conseil d'Etat a procédé en début d'année à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'organisation cantonale pour le **maintien à domicile** (NOMAD), nouvellement créée. Les négociations d'adhésion des fondations et associations d'aide et de soins à domicile ont été menées par la nouvelle entité. Toutes les institutions concernées ont adhéré à NOMAD et les conventions d'intégration ont été ratifiées par le Conseil d'Etat en fin d'année. Durant l'exercice, la mise en place de la nouvelle structure de NOMAD a débuté et une directrice générale a été

engagée. Un concept de maintien à domicile est en cours d'élaboration en collaboration avec la Haute école ARC santé de Neuchâtel et la HES du Valais.

Quant au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), le rapport du Conseil d'Etat qui vise à regrouper en un établissement de droit public l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux, la Maison de santé de Préfargier, la Clinique La Rochelle, le Centre psycho-social neuchâtelois et le service médico-psychologique pour enfants et adolescents, a été soumis au Grand Conseil durant la session du mois de juin. Ce dernier a largement accepté l'entrée en matière sur le dossier, mais a décidé de le renvoyer en commission pour l'étude de détail. Une commission parlementaire ad hoc a travaillé sur le rapport et la loi sur le CNP durant le deuxième semestre et un projet amendé sera à nouveau soumis au Grand Conseil à la session de janvier 2008.

En vigueur dès l'année 2008, le nouveau système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons entérinera notamment le déplafonnement des prestations complémentaires (PC) pour les personnes placées en institutions. Cela signifie que le régime spécial de réduction des prix de pension prévu dans le cadre de la LESPA n'aura alors plus sa raison d'être et a donc vu sa dernière année d'application en 2007. Le Conseil d'Etat a pris en fin d'année un arrêté provisoire fixant les prix de pension des EMS reconnus par les PC. Conformément à son plan de législature, le Conseil d'Etat planche sur un nouveau modèle de financement des séjours en EMS basé sur un financement par prestations.

Concernant la Convention collective de travail CCT santé 21, le nouveau système de rémunération, introduit au 1er janvier 2007 par décision de la Commission plénière, a suscité de nombreux mécontentements parmi les employés des institutions de santé. Etaient en cause notamment les questions de prise en compte de l'ancienneté entre les anciens employés et les nouveaux engagés, l'application non uniforme des indemnités pour inconvénients de service touchées guelques fois indûment, ainsi que la reconnaissance des acquis pour les personnes en situation surévaluée. Pour pacifier le climat, les partenaires sociaux ont négocié et sont parvenus à un accord qui revient sur certains éléments du système de rémunération et dont la mise en

œuvre est prévue sur plusieurs années. Cet accord a été ratifié par le Conseil d'Etat.

Le programme de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie est devenu opérationnel dans le canton de Neuchâtel depuis le mois de mai 2007, période au cours de laquelle ont commencé à être effectuées les premières mammographies de dépistage pour les femmes âgées de 50 à 70 ans. Il a rencontré un franc succès auprès de ces dernières, le taux de participation s'étant dès le début révélé élevé en comparaison intercantonale et ne faisant qu'augmenter au fil des mois. La collaboration avec les prestataires de soins (médecins en cabinet, instituts de radiologie) s'est déroulée de manière optimale. Le programme se poursuivra en 2008. La collaboration existant avec le canton du Jura devrait s'étendre au canton de Berne qui souhaite introduire un programme pilote pour les femmes du Jura bernois.

Le plan opérationnel pour la phase 6 de la **grippe pandémique** a été approuvé par la cellule de l'état major de crise et par le Conseil d'Etat. Durant l'année, l'opérationnalisation de la distribution des médicaments anti-viraux et de la vaccination collective avec le nouveau vaccin prépandémique dont la Suisse dispose depuis l'été 2007 a été traitée. L'objectif est de mettre en place une plate-forme sanitaire permettant de faire face à des événements sanitaires majeurs, comme des épidémies.

En matière de **prévention et de promotion de la santé**, l'élaboration d'une politique cantonale s'est poursuivie en 2007. Le programme cantonal « Alimentation et exercice physique » a été reconduit pour les années 2007-2010 et une enquête en vue de la conception d'un programme de promotion de la santé mentale a été initiée. D'autre part, le programme intercantonal 50+santé (réunissant Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, le Tessin, Vaud et le Valais et financé par les cantons latins et Promotion santé suisse) a continué.

Au niveau des **ressources humaines** du service de la santé publique, l'année 2007 a été marquée par le départ de la Dresse Daphné Berner, médecin cantonal et son remplacement, dès le 1^{er} octobre, par le Dr Claude-François Robert.

L'activité du service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea) s'est

poursuivie normalement dans l'attente de la création du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP). Au niveau des **ressources humaines**, le fait marquant de l'année restera sans conteste le départ en retraite de la cheffe de service, la Dresse Marie-Odile Goubier-Boula, et la nomination de son successeur le Dr Michael Renk. Le service a également été confronté aux départs de plusieurs médecins spécialistes, et des efforts considérables ont dû être consentis pour gérer la vacance de ces postes et assurer le recrutement de cette main-d'œuvre spécialisée et nécessaire, en particulier pour les institutions.

Quant à la gestion financière, les procédures de remboursements des prestations médicales et psychothérapeutiques offertes par le SMPea sont en mutation. En effet, la convention avec Santésuisse considère le SMPea comme un cabinet privé, et le médecin-directeur comme son détenteur. Dès lors, le changement survenu à la tête du service a nécessité la demande, actuellement encore en cours, d'un nouveau numéro de concordat, ce dernier étant indispensable à la facturation des prestations. Par ailleurs, l'introduction du nouveau tarif médical (TarMed 2008), retenant des critères plus restrictifs pour la facturation des psychologues du SMPea, des négociations avec Santésuisse sont prévues début 2008.

A noter encore, que la mise en place de la **nouvelle ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)**, au travers de laquelle le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a redéfini les modalités pour la prise en charge par l'assurance-maladie de base (LAMal) des prestations liées aux psychothérapies, a nécessité beaucoup de temps. L'apparition du **Managed Care** est également source de préoccupation et fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion quant aux conséquences possibles de ce nouveau type de contrat.

Les **activités thérapeutiques** sont quant à elles restées à peu près stables.

Selon toute vraisemblance, l'année 2008 sera marquée par des décisions en rapport avec le futur Centre neuchâtelois de psychiatrie, au projet RENARD (Réalisation des Etablissements sociaux Neuchâtelois Ambulatoires et Résidentiels de Demain) touchant aux institutions du canton, ainsi qu'à la nouvelle collaboration à mettre en place avec l'office de l'enseignement spécialisé (OES).

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

La plupart des activités du service de l'action sociale (SAS) ont été accomplies par l'intermédiaire de ses trois offices, à savoir l'office de l'aide sociale (ODAS), l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) et l'office des bourses (OBE) qui a rejoint le SAS au 1er juillet 2007. L'amélioration de la situation économique s'est également quelque peu répercutée sur le secteur social. En effet, cette année le nombre ainsi que les dépenses nettes des dossiers d'aide sociale traités ont très légèrement diminué. S'agissant des avances des contributions d'entretien, les dépenses nettes ont certes diminué grâce en particulier à un très bon taux de recouvrement (65,6%), mais le nombre de dossiers d'aide au recouvrement a quant à lui quelque peu augmenté.

S'agissant des tâches de coordination rattachées à la direction du SAS, il faut signaler que le groupe de travail « Coordination interdépartementale de la politique sociale » (GT CIPOS) a consacré l'essentiel de ses séances à l'examen des projets de règlements d'application relatifs à l'unité économique de référence (UER), au revenu déterminant unifié (RDU) et au processus d'examen du droit aux prestations sociales, ainsi qu'au suivi des travaux concernant la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) et les guichets sociaux régionaux (GSR).

Pour ce qui est de l'unité économique de référence et du revenu déterminant unifié, après la consultation effectuée auprès de tous les services et offices concernés au sujet des projets de règlement d'application et le grand travail de synthèse, d'explication et d'échange avec les services, les projets de règlement ont été validés par le GT CIPOS et transmis au Conseil d'Etat.

Les travaux relatifs à la mise en place des guichets sociaux régionaux ont été poursuivis. La première étape (réorganisation des services sociaux) étant réalisée, c'est à la 2° étape qu'ont été consacrés les efforts. Ainsi, tout a été organisé pour que les agences régionales (et non plus communales) AVS voient le jour en 2008. Quant à la 3° étape (création des guichets sociaux régionaux donnant accès à toutes les prestations sociales versées sous condition de ressources), elle a également donné lieu à des travaux préparatoires importants liés à la rédaction du questionnaire

unique et à la création de la base de données sociales (BaCeDoS). La conception du logiciel pour la BaCeDoS nécessite en effet une clarification de tous les points d'organisation à tous les stades de la procédure.

L'aide matérielle nette versée en 2006 s'élève à 69.2 millions. Elle est supérieure de 7 millions à celle versée l'année précédente (soit +11,3 %). Après une augmentation atténuée en 2005 (+7,6 %, mais +21,7 % en 2004, +21,2 % en 2003), les charges d'aide matérielle enregistrent en 2006 un accroissement plus important, mais tout de même tempéré. Un bouclement provisoire à fin 2007 nous permet de constater une diminution de quelque 4,5 % de l'aide versée en 2007, soit un total de charges d'aide matérielle de quelque 66 millions de francs.

S'agissant des **nouveaux dossiers d'aide** sociale ouverts en 2007, leur nombre a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, ce qui ne s'était plus produit depuis l'année 2000. Ce sont 1909 nouveaux dossiers qui ont été ouverts en 2007, contre 1938 en 2006 (-1,5%). Concernant les causes d'indigence, celles résultant de problèmes économiques, bien qu'en légère baisse, sont de loin les plus conséquentes (72,2 % des nouveaux dossiers). Par groupe d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, la catégorie des 18-29 ans, bien qu'en légère diminution, représentant 33,8% des nouveaux dossiers et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 24,3 %.

Pour l'année 2007, ce ne sont pas moins de 605 personnes (619 en 2006) qui ont signé un contrat d'insertion. Parmi ces dernières, 26 % sont âgées de moins de 30 ans. 97 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. A relever que 33 personnes (16 en 2006) ont bénéficié de la passerelle qui permet aux personnes dépendant de l'aide sociale de bénéficier, à certaines conditions, des mesures d'intégration professionnelle. Depuis 1997, année d'entrée en vigueur du dispositif d'insertion, ce ne sont pas moins de 1831 personnes qui ont bénéficié des structures mises en place.

La collaboration élargie entre services et départements pour développer les mesures d'insertion sociale et professionnelle s'est poursuivie. Les travaux du groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CII) ont pour l'essentiel porté sur la mise en place des mesures d'insertion professionnelles acceptées par le Grand Conseil et visant à offrir une véritable alternative à l'aide sociale aux personnes de moins de 30 ans.

Par ailleurs, le SAS a également joué son rôle d'autorité de fonctionnement et de contrôle du secteur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), d'examinateur des demandes de subsides liées à la répartition de la dîme de l'alcool et de gérant des dossiers liés au soutien ainsi qu'au versement de subventions aux institutions privées du social ambulatoire. Il s'est aussi chargé des tâches liées au fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.

L'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a quant à lui traité un nombre total de dossiers (recouvrement et avances) en progression de 5,9 % (2350 dossiers, contre 2241 dossiers à fin 2006 et 2117 à fin 2005). S'agissant des dossiers donnant lieu à des avances, ceux-ci sont passés de 182 fin 2006 à 206 fin 2007, ce qui représente une hausse de 13,2 %.

La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 523.034 francs, soit 3,9 % de moins que l'année précédente. Ce résultat inférieur est à mettre en relation avec le taux de recouvrement, toujours fort réjouissant, qui atteint cette année 65,6 %.

L'année 2007 a en outre été marquée par l'aboutissement d'une longue réflexion destinée à améliorer le système des avances accordées par l'office. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'augmenter, dès le 1er janvier 2008, de 50 francs le montant mensuel maximum de l'avance (de 400 francs à 450 francs) et d'introduire un second palier (lié à la limite de revenus) donnant droit à une avance réduite de 200 francs maximum par mois. Les limites de revenus et de fortune permettant de bénéficier des avances ont de plus été partiellement indexées.

L'office des bourses a été rattaché au service de l'action sociale le 1^{er} juillet 2007. Un regroupement au niveau des locaux est prévu en 2008. Pour ce qui est des bourses et prêts

d'études, l'année 2007 a été marquée par le rattrapage du retard accumulé concernant le traitement des demandes et par la révision des forfaits versés aux boursiers. Un renfort en personnel a été maintenu jusqu'en juin 2007, afin de palier à des absences prolongées (maladie et congés-maternité).

Le domaine de **l'assurance-maladie** retrouve quant à lui un effort cantonal à 100 %. Cette mesure permet notamment l'abandon du traitement différencié des bénéficiaires en fonction de la présence ou l'absence d'enfants (introduit en 2006 pour des raisons budgétaires), ainsi que la mise en œuvre complète de l'Objectif Social LAMal (OSL), soit l'attribution aux enfants et jeunes adultes en formation des bas et moyens revenus d'un subside d'au miminum 50 % de la prime moyenne cantonale. Cette année a aussi connu l'introduction d'un subside exclusivement sur demande pour les assurés de condition indépendante.

Il convient également de relever une «montée en puissance» des effets de la **suspension du** droit aux prestations, décrêtée par les assureurs en application de l'article 64a LAMal (non-versement des prestations en cas de retards de primes et/ou de participations aux coûts par les assurés). Dans ce contexte, afin d'éviter que la situation ne se dégrade trop, le DSAS a négocié une convention sur le contentieux au sens de l'article 105c, al. 6, OAMal, signée par des assureurs regroupant 67% des assurés neuchâtelois, aux termes de laquelle, contre un paiement dans un délai défini, les assureurs renoncent à la suspension du droit aux prestations de leurs assurés en demeure.

Au **service des mineurs et des tutelles**, les assistants sociaux ont traité 3200 dossiers en 2007, soit 2,14% de plus qu'en 2006 et 759 consultations sociales.

La complexification des prises en charge, évoquée dans le cadre du dernier rapport de gestion, s'est confirmée, et ce notamment par des accès de violence des clients du service à l'encontre de l'une ou l'autre entité, voire directement à l'encontre de l'un-e ou l'autre des collaborateurs-trices du service. En avril dernier, la salle d'attente, le guichet et la porte de sécurité du service ont été détruits par un client en décompensation psychologique. Par chance, aucune personne n'a été blessée. Toutefois, le choc psychologique a été important et les dégâts matériels impressionnants. L'office de l'accueil extra-familial a poursuivi ses réflexions au sujet de la réforme de la révision du dispositif législatif cantonal de la petite enfance. A ce titre, les négociations avec les représentants des milieux économiques ont pris plus de temps que prévu initialement et ont ainsi contribué au retard pris dans ce dossier.

Dans le prolongement du rapport de décembre 2006 du groupe ad hoc nommé par le DSAS, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption. L'aspect normatif a été allégé tout en maintenant un niveau de protection des enfants élevé.

Enfin, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître, dès 2008, les **structures d'accueil parascolaire** en mettant en place un processus de subventionnement temporaire, dans l'attente de la nouvelle loi cantonale.

Le service des établissements spécialisés (SES) a quant à lui mené en 2007 un important travail de représentation. En effet, si l'appui régulier à la gestion quotidienne des établissements a reculé de manière systématique, grâce à une politique d'autonomisation des fondations auxquelles l'Etat confie ses missions d'hébergement éducatif ou médicopsycho-social, la présence du SES, au sein des établissements, s'est avérée très utile. Les difficultés financières de l'Etat ne sont pas étrangères à ce besoin de communication accru, rendant la présence du SES, qui vise à vulgariser et contextualiser le message du mandant subventionneur, très importante.

De nouveaux champs d'investigation et d'application apparaissent chaque année. Ainsi, en 2007, le Service des établissements spécialisés a mené une étude approfondie au sujet des placements fermés pour mineurs, au sens du nouveau droit pénal. Il a également mené de nombreux travaux au sujet des conséquences de l'entrée en vigueur de la RPT, ainsi que des réflexions quant aux réformes de gouvernance des fondations. Il a en outre mené les travaux de préparation des nouvelles dispositions légales dans le domaine des prestations complémentaires. Enfin, le SES s'est fortement impliqué dans le pilotage du projet RENARD. Le Conseil d'Etat se penchera au début janvier 2008 sur les suites qu'il entend donner à ce projet sur la base des propositions du DSAS résultant de l'analyse des rapports des différents GT.

5. Département de la gestion du territoire



Fusion des trois entités «Forêts», «Faune» et «Nature» et réunion sous le même toit à Couvet

GÉNÉRALITÉS

2007: année de transition et de changements. En effet, dès le 1er janvier, le nouveau service de la géomatique et du registre foncier est fonctionnel, à Tivoli 22, à Neuchâtel. A Couvet, cette année a été consacrée au déménagement du service de la faune, qui a rejoint le service des forêts et l'office de conservation de la nature, puis à la mise en place de la fusion proprement dite. En fin d'année, le Conseil d'Etat a validé, avec effet au 1er janvier 2008, l'existence du nouveau service de la faune, des forêts et de la nature. Changements en 2007 également à la tête de deux importants services. En effet, Monsieur Nicolas Merlotti a remplacé, en qualité d'ingénieur cantonal, Monsieur Marcel de Montmollin, qui a souhaité bénéficier d'une retraite anticipée alors que Monsieur Dominique Bourquin a été désigné en qualité d'aménagiste cantonal en remplacement de Monsieur Bernard Woeffray, qui a opté pour le poste de directeur du nouveau Bureau des agglomérations et des régions (BAR), organisme qui a succédé aux anciennes régions LIM. Comme déjà annoncé par anticipation dans le rapport de gestion 2006, Monsieur Pascal Vuilleumier est entré en fonctions, le 1er janvier 2007, à la tête de l'office cantonal des transports.

Quelques dossiers «épineux» ont pimenté cette année 2007 et ont suscité de nombreuses discussions et des décisions pas toujours faciles à prendre, mais c'est précisément ce qui fait l'attrait d'un département « touche à tout » comme celui de la gestion du territoire. Parcourons rapidement les différentes activités du département en 2007.

OFFICE DES TRANSPORTS

L'office des transports s'est impliqué pour la défense des intérêts du canton pour les projets d'horaire 2008 du TGV Berne-Paris. Le résultat est concluant.

Un grand travail de lobbying a été réalisé afin de faire valoir les intérêts du canton lors de la phase de consultation au sujet du projet ZEB (développement de l'infrastructure ferroviaire). Des alliances importantes avec d'autres cantons ont été réalisées.

Le 9° crédit cadre (10,6 millions, 2007-2010) a été accepté par le Grand Conseil, il va permettre d'entretenir ou de développer des équipements d'infrastructure très importants pour garantir une bonne offre en transports publics dans tout le canton.

Dans le cadre du projet d'agglomération, l'office des transports a été impliqué pour la réalisation des fiches transports et pour la coordination et le suivi des études TransRUN.

L'offre pour 2008 (valable dès décembre 2007) en transports publics dans le canton a

été étoffée. La ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Morteau en a été la principale illustration. Plusieurs améliorations dans différentes régions ont été réalisées aussi en relations urbaines.

OFFICE DU LOGEMENT

Durant l'année 2007, l'office cantonal du logement a procédé au contrôle de tous les appartements subventionnés du canton, soit environ 2000 objets.

Il a également entamé la réalisation d'une statistique, relative aux prix des logements, par commune. Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1^{er} juin 2007, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,28 %. D'autre part, il a finalisé le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Cette loi devrait être soumise au législatif cantonal au début de l'année 2008. Elle permettra de se doter d'un fonds visant à la création et la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés.

Il a poursuivi ses activités visant à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en jouant un rôle de médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et divers services de l'Etat.

En collaboration avec les services sociaux du canton et des trois villes, il a mis en place une convention entre les professionnels de l'immobilier et les pouvoirs publics, afin de trouver des solutions permettant l'accession au logement des personnes défavorisées, émargeant à l'aide sociale.

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les grands pôles de l'année 2007 se sont répartis entre les innombrables activités relatives à la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération, la gestion des grands travaux tels que la première étape de la H20, inaugurée le 21 septembre, la réfection de la H10 entre Vauseyon et Peseux, la construction de la tranchée d'évitement de Corcelles, encore sur la H10, ou les travaux UPlaNS entre Cornaux et Le Landeron.

Mais il va de soi que la préparation du transfert de la route nationale à la Confédération, en y incluant tout ce qui est attaché de près ou de loin, a été le point crucial à traiter. Un de ses volets concernait la mise sur pied du CNERN (Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales), qui assumera, dès le 1^{er} janvier 2008, sur mandat de l'OFROU, les prestations relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'A5 entre Yverdon-Nord et Le Landeron.

Le coup d'arrêt brusque donné par l'OFROU à la deuxième étape des travaux UPlaNS dans l'Entre-deux-Lacs est déjà un signe annonciateur de ce changement. Ce report de travaux, justifié par des raisons budgétaires, a suscité plusieurs recours, encore pendants à ce jour. L'aboutissement de l'étude alternative au tunnel de Serrières, achevée en début d'année, a conduit le Conseil d'Etat à autoriser la réalisation dudit tunnel. Les travaux commenceront donc au printemps 2008. Par ailleurs, le crédit d'étude de 4 millions concernant le tracé d'une future route nationale entre le Col-des-Roches et le Bas-du-Reymond a été approuvé au mois de décembre et permettra de lancer lesdites études dès que les exigences et standards de l'OFROU auront été discutés avec cet office.

L'inauguration d'une première étape de la H20 liée au contournement de La Chaux-de-Fonds, entre le Haut-du-Crêt et les Alisiers, près de Neode, fait aussi partie des points à relever. Il faut y ajouter la reconstruction de la H10 en milieu urbain entre Vauseyon (Neuchâtel) et Peseux, et le fait que les travaux de la tranchée de Corcelles, encore sur la H10 avancent à un rythme qui permet de planifier son ouverture au trafic dans le courant de l'été 2008.

Enfin, le service des ponts et chaussées a activement participé à la coordination interservices nécessaire à la mise en place du projet d'agglomération (RUN) déposé à fin décembre auprès de la Confédération. En effet, ce projet d'agglomération inclut un plan directeur cantonal, ainsi que plusieurs projets en forte interaction avec des aspects de mobilité et des infrastructures de transport dont la gestion incombe au service.

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi les nombreuses et diverses activités du service qui vont de la protection de l'air, des

eaux et du sol en passant par la protection contre le bruit et contre le radon jusqu'aux déchets, aux sites pollués et aux accidents majeurs, quelques actions du service méritent une mention particulière.

C'est d'abord le recensement des sites pollués – anciennes décharges, aires industrielles, buttes de tir et lieux d'accident. En raison de l'importante charge de travail, le cadastre de ces sites ne pourra être publié que dans le deuxième semestre de l'année 2008. Dans le même domaine, une réflexion a été menée en vue de doter le canton de moyens financiers pour assumer les coûts qui seront de sa responsabilité dans la gestion future des sites pollués. Une solution a été élaborée qui sera examinée par le Grand Conseil lors d'une des premières sessions de 2008.

Dans le domaine des déchets, le plan cantonal de gestion des déchets a été complètement revu. Il fixe les axes futurs de traitement des déchets et identifie une série d'actions que le service, en collaboration avec les communes et d'autres partenaires, devra mener dans une perspective d'amélioration et d'optimisation de la gestion des déchets de notre canton. Par la mise en exploitation à Neuchâtel d'une station de bennes filtrantes, le traitement des boues de dépotoirs de routes correspond enfin aux exigences légales. Enfin, un nouveau système de financement de la gestion des déchets au niveau communal a été élaboré en collaboration avec la Commission cantonale de gestion des déchets. Il prévoit l'introduction dans le canton de la taxe au sac et sera débattu au printemps 2008 par le Grand Conseil.

En matière de qualité de l'air, un bilan de la situation actuelle dans le canton a été dressé ainsi qu'une prévision de ce que sera la pollution atmosphérique en 2015, partant d'un certain nombre d'hypothèses quant à l'évolution des émissions notamment des chauffages, des industries et du trafic automobile. Ces éléments représentent des données essentielles pour fixer une politique et des objectifs en matière de qualité de l'air.

Estimant que l'information, la sensibilisation de divers acteurs et du public est un complément important aux missions de contrôle, le service a, en fonction de ses ressources, mené diverses actions parmi lesquelles il y a lieu de relever une campagne de sensibilisation des jeunes aux dangers de l'écoute de musique à

volume élevé sur l'ouïe. Le service a aussi étroitement collaboré à la mise sur pied, par Onde Verte, d'une action de promotion des transports publics lors de pics de pollution.

Enfin, relevons la bonne collaboration intercantonale dans plusieurs domaines. Au niveau des eaux, la surveillance de la qualité de l'eau des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat est faite en étroite collaboration entre les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg qui partagent des ressources et exploitent les résultats en commun. Le service, par la mise à disposition contre paiement de son spécialiste et de son équipement, intervient dans le canton du Jura pour la mesure des gros chauffages. Enfin dans le domaine analytique, notre laboratoire effectue diverses analyses pour d'autres cantons romands qui, en réciprocité, prennent en charge les analyses de certains de nos prélèvements.

SERVICE DE L'ÉNERGIE

La scène énergétique a été particulièrement animée en 2007, année durant laquelle le prix des produits pétroliers et en particulier du mazout de chauffage ont atteint des records sans précédent. Les conséquences dans le canton de Neuchâtel sont par exemple une quantité de mazout vendue plus faible que jamais et un intérêt inégalé de la population pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Par exemple, le site Internet www.energie-environnement.ch fait l'objet actuellement d'environ 1000 visites par jour. Les propriétaires d'immeubles s'intéressent de plus en plus à la rénovation énergétique de leur bâtiment et peuvent pour cela bénéficier des subventions de la Fondation du Centime Climatique. C'est la première fois qu'il existe dans le canton de Neuchâtel un soutien financier direct pour des travaux d'isolation.

Les communes manifestent également de plus en plus clairement leurs responsabilités et durant l'année en cours, la ville du Locle a satisfait aux conditions exigées pour recevoir le label Cité de l'énergie. Le canton de Neuchâtel, avec ses trois villes porteuses de ce label, se classe ainsi au premier rang des cantons romands par rapport au taux de population vivant dans une cité de l'énergie.

Grâce à un renforcement du personnel, le service de l'énergie a pu entamer les travaux de préparation du certificat énergétique des

bâtiments qui devra caractériser chaque bâtiment existant du canton. Les gros consommateurs d'énergie (industries, centres commerciaux, administrations, etc.) doivent maintenant prouver explicitement qu'ils accomplissent des efforts en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et les premières conventions d'objectifs ont été signées avec le département

Dans le domaine de l'approvisionnement en électricité, le Groupe E a fait part de son intention de construire à Cornaux une nouvelle grosse centrale électrique fonctionnant au gaz naturel. Sous l'impulsion du département, une commission de réflexion a été créée.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Faisant suite à la conception directrice adoptée par le Grand Conseil en 2005 et aux études de base déjà réalisées, la révision du plan directeur a débuté en 2007. Cette révision a pris un caractère d'urgence en raison de l'échéance fixée à fin 2007 par la Confédération pour le dépôt du projet d'agglomération afin de bénéficier du fonds d'infrastructures. Il n'était en effet pas opportun de développer un projet d'agglomération sur la base d'une planification directrice bientôt vieille de 20 ans.

La révision du plan directeur cantonal va s'élaborer en deux phases. La première, pilotée par l'équipe du RUN s'est terminée en décembre 2007. Elle porte sur les aspects des transports et de l'urbanisation. Réalisée parallèlement et en lien étroit avec le projet d'agglomération, elle en intègre les principales problématiques. Cette première partie de la révision a été déposée auprès de la Confédération dans les mêmes délais que le projet d'agglomération. La deuxième phase sera élaborée en 2008 et complétera le plan directeur par les autres «priorités politiques» inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire.

A l'instigation du canton, les plans d'affectation cantonaux (PAC) sont établis pour des activités à incidences spatiales d'importance régionale, cantonale ou nationale ou pour des zones à protéger d'intérêt régional, cantonal ou national. En 2007, le PAC « Parc éolien du Crêt-Meuron » a été sanctionné suite à l'arrêt du Tribunal fédéral et à la décision du Tribunal administratif.

Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire, a été présenté au Grand Conseil en avril 2007 qui, dans sa majorité a refusé ce rapport. Le prochain sera élaboré en 2010. Il expose les principaux événements qui ont touché le territoire depuis 2002, date de la publication du dernier rapport sur l'aménagement du territoire. Organisé et structuré de la même manière que la conception directrice adoptée par le Grand Conseil le 26 janvier 2005, il en reprend les conditions de mise en œuvre.

SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

La nouvelle entité issue du regroupement des service du cadastre et de la géomatique avec celui du registre foncier est devenue réalité depuis le 1^{er} janvier 2007 et est pleinement opérationnelle; elle a ainsi pu faire face à la surcharge de travail entraînée par la situation favorable du marché immobilier, par onze départs au sein de l'entité (dont six postes ont été repourvus à ce jour) et par les nombreux projets en cours.

Le nouvel organigramme du service a été mis en place conformément à la volonté du Conseil d'Etat; la désignation du chef de service (suite à une mise au concours) et de son adjoint a été réalisée, la nouvelle organisation par domaine est fonctionnelle, à l'exception du domaine « guichet unique – administration » qui devrait être opérationnel au premier trimestre 2008; pour information, il y aura eu onze départs au sein de l'entité au 31 décembre 2007, répartis comme suit: cinq retraites anticipées, une retraite, quatre démissions et la résiliation d'un contrat de droit privé; à noter également la réduction du temps de travail d'un collaborateur; six postes ont été repourvus, un poste doit encore l'être. En ce qui concerne la diminution de la masse salariale pour la présente législature, une réduction de 4,35 est effective au 31.12.2007 (sur la diminution de 6 postes prévue jusqu'en 2009).

Dans sa séance du 6 novembre 2007, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté par 95 voix sans opposition le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la mensuration officielle (LCMO). La modification de la LCMO, rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), portait sur deux points essentiels: d'une

part, l'introduction des conventions-programmes (contrats de prestations pluriannuels) entre la Confédération et le canton; d'autre part la nouvelle répartition des coûts entre le canton, les communes et les propriétaires fonciers pour ce qui concerne le remplacement des mensurations établies avant le 10 juin 1919. Ce vote permet ainsi de poursuivre, dès 2008, l'effort de modernisation du cadastre neuchâtelois sur la base d'une législation adaptée.

Le service a remis à la Confédération, en date du 30 novembre 2007, le plan de mise en œuvre de la mensuration officielle dans le canton de Neuchâtel pour la période 2008 – 2011 qui devrait se concrétiser au début 2008 par la signature d'un contrat de prestation pour quatre ans.

L'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et la modernisation des méthodes de travail, réalisation du regroupement avec le service du cadastre et de la géomatique, développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières. La conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. Les principaux utilisateurs sont les notaires, les géomètres privés, les administrations cantonale et communales, ainsi que depuis 2005 les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. L'intérêt est donc croissant puisque l'on compte 605 utilisateurs inscrits (+ 83), ce qui représente une moyenne de 330 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations.

SERVICE DES FORÊTS

Deux grands projets ont été menés à chef au cours de l'exercice, en collaboration avec l'office de la conservation de la nature et le service de la faune, à savoir:

 Le regroupement des structures «Faune», «Forêts» et «Nature» en un seul service apte à fonctionner dès le 1^{er} janvier 2008. L'introduction au 1^{er} janvier 2008 des normes propres à la RPT en ce qui concerne l'appui financier de la Confédération et du canton aux mesures d'entretien du patrimoine boisé prises par les collectivités et les propriétaires.

Ces deux projets menés de manière participative ont abouti conformément au calendrier et aux objectifs fixés. Les textes de loi et les règlements ont été adaptés en conséquence par les autorités compétentes.

Le service des forêts a apporté sa contribution à une large information sur les forêts à l'occasion de Fête la Terre (22-26 août 2007) et des journées du patrimoine (8 et 9 septembre 2007). La construction du centre forestier de Noiraigue a débuté, de telle sorte que l'équipe d'exploitation des forêts cantonales du 6e arrondissement pourra disposer d'une infrastructure répondant parfaitement aux normes. On constate avec satisfaction que l'exercice 2007 se caractérise par une activité intense aussi bien en forêts publiques qu'en forêts privées. Les volumes récoltés dépassent largement les possibilités annuelles ce qui a permis de rattraper les retards occasionnés à la suite de l'ouragan Lothar de triste mémoire. Le bois, aussi bien comme matériau de construction que comme combustible, revient sur le devant de la scène et les prix de vente des bois récoltés en forêt se sont renforcés.

OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale au 1^{er} décembre 2007.

Le Conseil fédéral a arrêté toute une série de modifications d'ordonnances dans le cadre de la PA2011. En matière de réseau écologique, les exigences fédérales ont été renforcées. De nouvelles possibilités s'offrent également pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés. Ces nouvelles dispositions nécessiteront une adaptation du règlement d'exécution cantonal

Le département a poursuivi son travail de communication et d'information initié en 2006. Plusieurs conférences de presse ont permis de faire le point sur différents dossiers concernant la nature (nouvelle signalisation des zones de protection cantonale, protection des dolines, EcoRéseaux en pâturages boisés). Enfin, une série de dépliants «Nature pratique» a été publiée.

SERVICE DE LA FAUNE

L'année 2007 a été une année de bouleversements pour le service. Après deux collaborateurs malades et absents plus de six mois, il y a eu le drame de la disparition tragique, dans le lac de Neuchâtel dans l'exercice de ses fonctions, le 16 novembre, du garde-faune pisciculteur, Monsieur Daniel Donzé, chargé notamment de la surveillance du lac et de la pisciculture de Colombier. La fin de l'année a ainsi été gravement désorganisée pour le service.

Les piscicultures cantonales destinées à repeupler le lac et les cours d'eau du canton ont permis l'élevage de poissons dans de bonnes conditions. De gros efforts sont toujours consentis pour augmenter les populations de truites de lac. L'élevage des poissons dans les étangs piscicoles a également donné de bons résultats.

Une dizaine de projets de turbinage de l'eau dans des microcentrales est actuellement à l'étude par le service. Une garantie de conserver des débits minimaux suffisants pour la survie de la faune aquatique et l'aménagement de passes à poissons sont les conditions de base à respecter dans ce type d'installations.

SERVICE DES BÂTIMENTS

Année de transition, de restructuration et de préparation de plusieurs projets importants. En effet, suite à plusieurs départs à la retraite, on a enregistré des restructurations internes au niveau du bureau technique et du secrétariat du service. De même, il a été décidé de transférer au 1er janvier 2008 la totalité des effectifs du personnel de conciergerie des bâtiments universitaires sous la juridiction directe de l'Université.

Dossiers importants en cours ou en préparation:

 Construction du complexe CMN-HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel (50 mios de frs): travaux du second œuvre en cours; mise en service du parking souterrain à fin juin 2007; fin des travaux: printemps 2009

- Restructuration/rénovation/transformation du bâtiment sis Av. du 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel Faculté de droit de l'Université (9,3 mios de frs): appel d'offres en entreprise général; début des travaux fin 2007
- Assainissement global des locaux et de l'enveloppe thermique du CPMB à Colombier (15 mios de frs) : importants travaux de rattrapage de l'entretien différé
- Assainissement étanchéité toiture Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds (0,3 mio de frs): implantation d'une centrale productrice d'énergie solaire thermique et photovoltaïque comprenant divers éléments didactiques
- Restructuration et transformation des Prisons neuchâteloises (Prison préventive à La Chaux-de-Fonds et EEP Bellevue à Gorgier) (25 mios de frs): planification de détails et préparation rapport à l'appui d'une demande de crédit
- Nouveau centre administratif du SIEN (env. 10 mios de frs): concours de projet

Officiellement, depuis le 1er janvier 2008, les bâtiments du «Secondaire 2 » seront propriété de l'Etat (42 mios de frs) et ce patrimoine s'ajoute à celui dont notre service assume le suivi technique (plusieurs projets d'extension, d'assainissement et/ou de transformation sont planifiés et prévus).

Poursuite de l'enregistrement systématique des dossiers techniques du patrimoine immobilier administratif cantonal pour établissement d'un inventaire informatisé y compris plans des bâtiments (« benchmarking »). A l'horizon 2009, l'ensemble des immeubles cantonaux devrait être répertorié.

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,12 %, alors que le parc automobile est resté stable. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 1,3 %, alors que le parc des bateaux a diminué de 0,7 %.Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 188.573 francs, soit de 2.1% par rapport à 2006.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2006 :

- + 18,9% pour les permis d'élèves conducteurs.
- 4,9% pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- + 3,3% pour les permis de circulation
- 1% pour les immatriculations des véhicules neufs
- 4,5% pour les contrôles périodiques.

Le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

Le SCAN doit, par ailleurs, toujours faire face aux conséquences administratives issues de l'introduction du permis de conduire à l'essai le 1er décembre 2005, ainsi que de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 du paquet de mesures visant à accroître la sécurité routière, plus particulièrement le renforcement de la sévérité des mesures administratives sanctionnant les conducteurs ayant commis des infractions LCR, singulièrement les récidivistes et les multirécidivistes (système des «cascades»), ainsi qu'à l'introduction des fichiers uniques de la Confédération pour les véhicules (Mofis), pour les conducteurs (Faber), pour les mesures administratives (Admas) et pour le développement d'un fichier électronique pour les attestions d'assurances (EVn).

La présentation au Grand Conseil du rapport concernant le projet de loi sur le Service cantonal des automobiles et de la navigation en vue de la création d'un établissement autonome de droit public est prévue dans le courant du premier trimestre de 2008.

Le SCAN doit rester leader dans le domaine des contrôles techniques et le retard pour les voitures de tourisme ne doit pas excéder 3 mois; être à jour pour les camions et véhicules pour le transport professionnel de personnes.

CONCLUSIONS

On peut constater que, dans tous les services et offices du département, de gros efforts ont été faits en 2007, non seulement pour maîtriser les finances, mais pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2006 – 2009, et ceci grâce à l'engagement quotidien de toutes les collaboratrices et collaborateurs du département.

Le lecteur voudra bien se référer, pour des informations plus complètes, aux rapports détaillés de chacun des services et offices du département.

Département de l'économie



Neuchâtel, miroir du temps

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 13 février 2002, le département de l'économie (ci-après, le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat.

En termes de structures, l'année 2007 a été marquée par la poursuite des réformes. Alors qu'il comptait 15 services au début de la légis-lature et 14 à fin 2006, le département n'en compte plus que 11 à fin 2007. Le mouvement s'est d'ailleurs poursuivi depuis, puis-qu'une nouvelle fusion de services est intervenue au 1^{er} janvier 2008, pour arriver à un total de 10 services. Le département compte également 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée ainsi que deux associations de droit privé.

L'ensemble de ces entités est regroupé par secteurs, au nombre de 5 jusqu'à fin 2007 (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations). Dès le 1er janvier 2008, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation du département de l'économie du 10 décembre 2007, les secteurs de l'économie et du tourisme ne forment plus qu'un.

SECTEUR ÉCONOMIE

L'année 2007 a été marquée par une forte progression économique au plan mondial, suisse et neuchâtelois. Ce dynamisme important s'est traduit dans le canton par la création de nombreux emplois, par un net repli du chômage et par une hausse massive des exportations.

C'est dans ce contexte favorable que la réorganisation des entités chargées de la promotion économique s'est poursuivie. Comme prévu, le **service de la promotion de l'économie** (PREN) a réorienté ses activités vers des objectifs plus stratégiques et un rôle de coordination dans les domaines de la politique économique, régionale, touristique ou encore de soutien à l'innovation, tout en continuant à offrir des prestations à caractère transversal en matière de statistiques et d'affaires extérieures.

Dans le domaine du soutien aux entreprises, la gestion des dossiers endogènes a été transférée au **Développement Economique** **Neuchâtelois** (DEN), qui a continué sa restructuration en mettant l'accent sur le suivi de ces projets. Le DEN a traité 353 dossiers dont 27 % de projets endogènes et a conduit à 44 implantations pour 88 emplois immédiats. De son côté, le PREN s'est impliqué dans le dossier des pôles de développement, tout en poursuivant ses efforts pour répondre aux nombreuses demandes des entreprises en matière de surfaces industrielles.

L'année 2007 a par ailleurs été marquée pour la promotion économique neuchâteloise par le changement des conditions cadres dans la délimitation des zones d'applications d'exonérations fiscales au niveau fédéral, avec pour conséquence une diminution de ces dernières par l'exclusion du littoral neuchâtelois. Dès lors, les réflexions ont été engagées pour anticiper les conséquences de ce changement pour notre politique et nos structures de soutien à l'économie.

En matière de politique régionale, l'année 2007 a été marquée par le dépôt du programme pluriannuel neuchâtelois auprès de la Confédération, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale fédérale, qui remplace la LIM, qui a vécu sa dernière année. Ce programme a été très bien reçu, de sorte que le canton se trouve en excellente position pour négocier, début 2008, la convention-programme qui le liera à la Confédération.

En parallèle, l'association **Réseau Urbain Neuchâtelois**, créée en 2006, a mis en place sa structure technique, tout en poursuivant les démarches entreprises en partenariat avec les communes dans le cadre du processus RUN. On relève notamment que de nombreux contrats d'agglomération et de régions ont été signés, tandis que les derniers se signeront durant le premier trimestre 2008. Cette démarche contractuelle renforce la dynamique partenariale dans le canton.

Dans le domaine du tourisme, le PREN s'est impliqué, en partenariat avec Tourisme neuchâtelois, pour élaborer et finaliser la stratégie de développement cantonale, basée sur l'étude Furger et qui a été présentée en décembre 2007. Il a également collaboré avec les cantons voisins et la Confédération dans les dossiers des parcs naturels régionaux.

En ce qui concerne le soutien à l'innovation, l'année 2007 a été marquée par le lancement de la plate-forme de Suisse occidentale des micro et nanotechnologies MicronArc, dont le canton assure le pilotage par le PREN en partenariat avec la FSRM. En outre, le PREN a continué à représenter l'Etat dans de nombreux organismes de soutien tels que Neode, Finergence, ONCM, CapitalProximité, Genilem et CCSO.

L'Observatoire neuchâtelois (ON) a été transféré au CSEM en date du 1^{er} juillet, constituant ainsi une étape importante vers un renforcement du pôle neuchâtelois des microtechniques.

Du côté du service des poursuites et faillites et du registre du commerce (PFRC), l'année 2007 a été notamment consacrée à la mise en place d'un arrondissement de poursuite pour dettes unique au niveau cantonal.

Malgré une embellie de la conjoncture, les offices des poursuites et l'office des faillites ont dû faire face à des volumes importants. Ainsi, le nombre de poursuites a continué d'augmenter, puisque 170.613 poursuites ont été enregistrées en 2007, soit 1,25 % de plus qu'en 2006, de même que celui des actes de défauts de biens (108 millions de francs suisses, soit + 13,70% par rapport à 2006). L'office des faillites a quant à lui enregistré une diminution (– 13,6%) des prononcés de faillites, ce qui a facilité le traitement et la clôture des dossiers en cours, ramenant ainsi le solde de ces derniers au 31 décembre 2007 à

L'office du registre du commerce a connu une année gratifiante, le nombre d'inscriptions enregistrées en 2007 étant en augmentation par rapport à 2006 ce qui a un effet positif sur le montant des émoluments perçus.

Dès le 1^{er} janvier 2008, le PREN fusionnera avec le service du commerce et des patentes pour former le nouveau service de l'économie, qui intégrera également le registre du commerce.

SECTEUR TOURISME

Pour la troisième année consécutive, les nuitées hôtelières ont progressé en 2007, avec une hausse particulièrement marquante de plus de 8 %. Outre la faiblesse du franc suisse et la bonne marche de l'économie, le travail soutenu de promotion touristique a permis d'obtenir ce très beau résultat.

Il s'agit donc d'un succès important pour **Tourisme neuchâtelois**, qui relève également une progression significative de la fréquentation des principaux sites touristiques.

Du côté du **service du commerce et des patentes**, l'exercice 2007 a été marqué par les travaux préparatoires de deux réformes importantes. D'une part, la fusion du service avec celui de la promotion de l'économie, un regroupement qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008. D'autre part, la finalisation d'un projet de fusion des lois sur les établissements publics et sur la police du commerce, qui sera porté devant le Grand Conseil en 2008.

Pour **Evologia**, l'ouverture de Mycorama à fin octobre a sans doute été l'événement le plus important enregistré en 2007, tant au niveau des perspectives qu'il promet qu'à celui de l'impact direct sur le fonctionnement du service. Il convient cependant de mentionner aussi l'inauguration de la nouvelle fromagerie de la Taille qui assure toute la fabrication et l'affinage de la Société de fromagerie de Chézard-St-Martin.

A ces deux événements s'ajoutent la réalisation de la presque totalité des viabilités et de la desserte des transports publics. Les infrastructures d'Evologia et l'ouverture du restaurant tous les jours de la semaine, y compris le week-end, répondent ainsi beaucoup mieux aux besoins du tourisme vert.

SECTEUR EMPLOI

L'année 2007 et la forte croissance économique qui l'a caractérisée a eu des répercussions bénéfiques sur le marché de l'emploi.

Ainsi, le **service de l'emploi** (SEmp) a multiplié les actions pour soutenir la baisse du chômage, avec à la clé une substantielle diminution du taux dans le canton de Neuchâtel, tout particulièrement dans le secteur industriel. Le taux de chômage en moyenne annuelle est passé de 4.1% en 2006 à 3.4% en 2007, ce qui équivaut à une de baisse de 0.7 point. Au mois de décembre 2007, on comptait 543 demandeurs d'emploi de moins qu'au mois de décembre 2006 tandis qu'en 2 ans, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de plus de 1000 unités, passant de 5674 personnes au mois de décembre 2005 à 4636 au mois de décembre 2007.

L'embellie économique a favorisé la rotation des demandeurs d'emplois en 2007. Ainsi, 5627 inscriptions ont été comptabilisées dans les offices régionaux de placement (ORP) pour 6330 annulations. Ce contexte a également permis aux ORP d'intensifier les contacts avec les entreprises.

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la loi sur le fonds d'insertion des personnes de moins de trente ans, a sollicité de nombreuses ressources du service tout au long de l'année. Les résultats encourageants enregistrés au deuxième semestre incitent à renforcer l'énergie déployée pour ce projet en 2008.

Par l'intermédiaire de son office de surveillance (OSur), le SEmp a renforcé sa mission de surveillance du marché de l'emploi, puisqu'il a donné son accord quant à agir comme organe de contrôle dans le cadre des conventions collectives dans le secteur de la construction. Ainsi, l'administration publique du canton de Neuchâtel innove également dans ses partenariats, y compris avec des commissions paritaires dans un secteur d'importance nationale.

Pour répondre aux défis posés par les législations relatives à l'insertion professionnelle, le SEmp a optimisé sa structure interne par un rapprochement des offices concernés (direction de la formation, office des emplois temporaires et ORP). De plus, un centre de compétence interne constitué de collaborateurs scientifiques et de chefs de projets a vu le jour, afin de permettre la pérennisation de la gestion par objectifs et la mise en œuvre de projets complexes, qu'ils soient de nature technologique ou scientifique.

La thématique des frontaliers a fait l'objet d'une attention soutenue tout au long de l'année. Il est intéressant de relever que l'augmentation sensible du travail frontalier n'a pas eu de répercussion sur le taux de chômage et le nombre d'emplois disponibles. Ainsi, le SEmp a interagi avec constance auprès de toutes les associations et tous les partenaires concernés pour informer sur les chiffres et les effets de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Finalement, toujours en 2007, le SEmp a développé de nombreuses relations et collaborations avec les autres services de l'Etat de Neuchâtel qui constituent le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Plusieurs thèmes y ont été traités et analysés, notamment la loi sur le fond d'insertion professionnelle des personnes de moins de trente ans, le projet Accord, le projet MAMAC, l'intégration professionnelle des migrants, les entreprises sociales & solidaires.

Du côté du **service de l'inspection et de l'inspection et de la santé au travail** (SIST), la bonne conjoncture économique a également eu des conséquences, puisqu'elle a favorisé la construction ou la rénovation de locaux de travail, ce qui a engendré une augmentation des examens de plans d'environ 23 %

Pour le SIST, l'année a également été marquée par la préparation de l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions nouvelles, notamment l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5), qui regroupe les dispositions concernant la protection des jeunes travailleurs et se trouve complétée par deux ordonnances du département fédéral de l'économie, ainsi que l'abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs à 18 ans (auparavant 19 ans, respectivement 20 ans pour les apprenants). Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2008. En outre, suite à l'initiative Wasserfallen, l'Assemblée fédérale a décidé de modifier la loi fédérale sur le travail par l'ajout d'un sixième alinéa à son article 19 qui précise: «Les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces sans qu'une autorisation soit nécessaire ». La date d'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition n'est pas encore connue

Finalement, le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle** (CNIP) a poursuivi ses développements dans les différents domaines de l'aide à l'insertion par la formation professionnelle. Son activité a permis à plus de 1520 apprenants et stagiaires (1029 en 2006) mis au bénéfice de 26.283 journées (23.635 en 2006) de formation et d'encadrement, d'accroître leurs compétences professionnelles et sociales. Dans les secteurs de l'assemblage/soudage, de la mécanique, de l'électrotechnique et du polissage plus du 62 % des adultes placés au CNIP parce qu'en rupture d'emploi, ont retrouvé une activité à la fin de leur formation.

L'année 2007, placée dans un contexte d'économie budgétaire, n'a pas permis la tenue de tous les objectifs prévus. Mais, même si la mise à disposition d'investissements n'a pas été possible, même si le CNIP n'a toujours pas de statut correspondant à sa mission, celui-ci termine son année, pour la troisième fois consécutive, avec des comptes équilibrés.

Dans sa mission de réinsertion par la formation professionnelle, le CNIP entretient des contacts très étroits avec les milieux industriels qu'ils soient neuchâtelois, romands ou français. Dans ce cadre, il a:

- Poursuivi ses échanges transfrontaliers, par le biais du projet européen «INTERREG Illa». Cette action menée sur 3 exercices (2005-2007) a permis à la fin 2007, à plus de 83 adultes d'obtenir une double validation de leurs acquis. Aujourd'hui, fort de ce succès et malgré quelques réticences de la part des milieux économiques français (fuite de la main-d'œuvre), une suite se prépare au travers du projet INTERREG IV;
- Renforcé sa capacité d'accueil (nouvelles places de travail), au travers d'échanges de compétences avec les entreprises de la place. C'est ainsi que, dans différents domaines de l'horlogerie, de nouvelles formations ont été menées en partenariat avec les entreprises horlogères régionales;
- Poursuivi son activité d'entretien et de rénovation de machines lui permettant de placer ses apprenants dans des conditions de réalités industrielles. Dans ce domaine, peu occupé par d'autres intervenants, les nombreuses demandes déposées ont amené un renforcement de cette structure et laissent présager de belles perspectives pour les années à venir.

Il faut encore signaler qu'en matière de gestion, le CNIP a reconduit l'ensemble de ses certifications en qualité (EduQua et ISO 9001 version 2000) et qu'il s'est intégré dans la nouvelle organisation de l'Etat en matière de santé, sécurité au travail (solution de branche).

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

L'agriculture a connu une année contrastée aux niveaux climatique, économique et politique.

Après un printemps particulièrement précoce et sec, l'été a été frais et humide.

Globalement, les rendements (physiques) de la production ont été favorables, à l'exception de ceux de la viticulture avec une récolte fort modeste de pinot noir.

Après une baisse continue subie depuis une quinzaine d'années, les revenus de l'agriculture semblent enfin s'orienter à la hausse, notamment pour ce qui est du prix du lait à la production. Ce retournement de situation découle d'une augmentation de la demande indigène, en raison de la pénurie de denrées alimentaires au niveau mondial, suite à divers événements naturels (sécheresse en Australie, inondations en Asie), à la conversion des productions vivrières en productions énergétiques (biocarburants) sur les continents américains et en Europe et à l'augmentation de la demande, en particulier en Chine et en Inde. Ce « grand retournement », qui voit l'abandon des jachères pour une intensification des cultures à l'échelle planétaire, pourrait se confirmer au cours des prochaines années et influencer durablement notre politique agricole, dont les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle étape sous l'appellation de PA 2011 lors de la session d'automne 2007. Elle déploiera ses effets de 2008 à 2011, avec notamment le développement du «système des paiements directs» qui a déjà été initié à la demande de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

C'est dans ce contexte contrasté que s'est concrétisée, dès le 1er janvier 2007, la fusion des services de l'économie agricole, de la viticulture ainsi que l'office des vins et produits du terroir. Outre les travaux de mise en œuvre de cette fusion et la mise en œuvre progressive de la PA 2011, le nouveau service de l'agriculture a notamment été marqué par l'acceptation du crédit de 9,82 millions de francs pour les améliorations structurelles agricoles de 2007 à 2009, ainsi que par la création de la société CASEi, une nouvelle structure intercantonale qui regroupe les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel afin d'effectuer les tâches d'inspection liées à la production et à la transformation du lait.

Egalement né au 1er janvier 2007, le **service** de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire, a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux.

L'exercice 2007 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législature. On relèvera en particulier:

- Réduction du personnel. La conjonction de plusieurs facteurs, (restructuration, retraites anticipées, diminution de temps d'activité et départs naturels) a permis de diminuer de plus de 10 % l'effectif. Plus de 15 départs et mutations internes sont intervenus pendant l'année. La plupart des fonctions ont été réévaluées et un effort considérable est entrepris pour former les collaborateurs dans leurs nouvelles tâches.
- Mise en œuvre d'un système de management intégré. Toutes les activités et prestations du nouveau service sont organisées et décrites à travers des processus qui forment un système de management intégré « qualité environnement sécurité ». L'accréditation des activités d'inspection et de laboratoire est une des composantes de ce système, elle a été renouvelée en juin. Ce respect des normes ISO 17020 et 17025 reconnaît la compétence du service pour ces activités, il est imposé par le droit fédéral.
- Mise en œuvre des modifications législatives. Des modifications fondamentales du droit alimentaire et des règles en matière d'importation et d'exportation des animaux ont été apportées pour harmoniser le droit suisse avec le droit européen. Elles entraînent des modifications structurelles, opérationnelles et matérielles dans la réalisation des missions de sécurité alimentaire et de santé animale.
- Extension de la collaboration intercantonale. L'accord intercantonal GE-VD-NE visant à une coordination complète des activités analytiques des laboratoires cantonaux romands dans le domaine de la sécurité alimentaire a été étendu au canton du Jura. La collaboration permet d'améliorer la qualité scientifique et de réaliser des économies d'échelle.
- Santé animale. Deux maladies bovines ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse, des instruments de lutte ont été mis en place. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a été décidée, une très importante

logistique est mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100000 bovins neuchâtelois et jurassiens en 2008.

 Economie viti-vinicole. Certaines activités auparavant réalisées par le service de la viticulture ont été reprises par le service.

Il faut souligner que grâce à un important travail de préparation réalisé en 2006, la fusion des deux services n'a pas entraîné de difficultés majeures, le budget a pu être respecté et les prestations maintenues. L'engagement et la motivation du personnel ont permis de surmonter les difficultés et d'améliorer efficacité et efficience.

SECTEUR MIGRATIONS

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le **service des migrations** (SMIG) a vécu l'année sous revue comme une période de transition au cours de laquelle il a veillé à consolider les mesures de réorganisation mise en place en 2006 et à asseoir les dispositifs élaborés et introduits au cours des années précédentes pour garantir l'accueil des requérants d'asile et assurer une gestion financière adéquate en relation avec les subventions de la Confédération.

Cette notion de transition se rapporte également à la mise en œuvre par le SMIG des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1er janvier 2007 pour certaines et fixée au 1er janvier 2008 pour d'autres. La participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, l'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie viendront dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes.

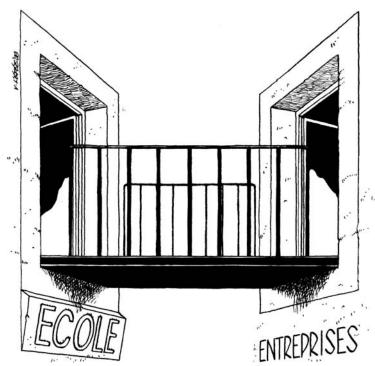
Du côté du **Bureau du délégué aux étrangers** (BDET), l'année 2007 a été marquée par une actualité helvétique et neuchâteloise particulièrement dense. L'intégration des populations étrangères a occupé le cœur de nombreux débats constructifs, avec plusieurs progrès à la clé: Acceptation en votation populaire de l'éligibilité des électeurs étrangers dans les Conseils communaux et généraux du canton de Neuchâtel;

Ouverture de la fonction de policier aux étrangers détenteurs d'une autorisation d'établissement suite à la modification de la loi sur la police;

Adoption par les autorités cantonales des nouvelles priorités du canton de Neuchâtel en matière de politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme;

Renforcement général de l'engagement des pouvoirs publics en Suisse en matière d'intégration des étrangers avec la publication d'une nouvelle ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports



Visite des enseignants dans les entreprises: pour que ces deux mondes se comprennent mieux

Sur un plan national, il n'est pas exagéré de dire que l'année 2007 en matière d'éducation et de formation est historique. En effet, dans une perspective d'harmonisation du paysage éducatif suisse, la CDIP et la CIIP ont élaboré deux projets d'accords scolaires intercantonaux étroitement imbriqués l'un dans l'autre: l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et la Convention scolaire romande (CSR). Ces textes majeurs, organisateurs de la scolarité obligatoire pour les décennies à venir, permettent de développer une vision à long terme de l'école et d'en assurer le pilotage. Ils ont également le mérite de rendre les objectifs transparents et de faire part à la société des performances des élèves.

Il n'est jamais superflu de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et a fortiori dans le canton de Neuchâtel. Il est également intéressant de mettre en relief la formation d'un point de vue économique.

La majeure partie des dépenses de formation incombent aux cantons (17 milliards en 2003), qui consacrent près d'un quart du montant total de leurs dépenses à l'éducation. La situation financière des cantons et de la Confédération, les recettes fiscales et les diverses dépenses (transports, assurances sociales, etc) déterminent la marge de manoeuvre de la politique éducative. Par

ailleurs, l'importance que les acteurs politiques accordent à l'éducation, par rapport à d'autres secteurs, est un élément décisif.

On justifie généralement l'engagement de fonds publics dans l'éducation en invoquant le rôle qu'elle joue en augmentant les chances des demandeurs d'emploi et en stimulant la compétitivité et l'économie d'un pays. Il est démontré qu'une formation postobligatoire protège du chômage, même en période de récession. Si l'on entend ainsi investir dans la formation pour combattre le chômage, il faut cibler les investissements de telle sorte que le minimum de personnes achèvent leur formation sans qualification postobligatoire.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, à titre d'exemple.

Au 31 décembre 2007, des objectifs ont été atteints, à savoir: réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, en adaptant pour la rentrée scolaire 2006 l'Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement

obligatoire (effectifs minimaux des élèves), engager des changements structurels dans l'organisation du DECS, exploiter le potentiel informatique (scolaire) à disposition tout en recentrant les missions et en redéfinissant les prestations, améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, revoir l'offre de formation au secondaire 2, régler l'avenir des écoles supérieures, créer une institution de formation continue publique unique, définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse.

D'autres sont en phase de concrétisation avancée, à savoir: renforcer Neuchâtel en tant que centre de compétence national et international en microtechnique, clarifier le rôle et les missions des directions d'école, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant ainsi qu'élaborer un concept cantonal du sport.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.).

Il a plus particulièrement participé aux travaux de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature. Il a, entre autres, conduit le dossier de « cantonalisation » de la pédagogie spécialisée, l'ensemble des opérations relatives au développement de filières professionnelles au Conservatoire de musique neuchâtelois, les travaux concernant la transition scolarité obligatoire – secondaire 2 ainsi que les négociations avec la ville de Neuchâtel sur les dossiers: échanges de terrains, rachat des bâtiments du secondaire 2 et location des salles de gym de la Maladière. Il a également piloté sur le plan cantonal les travaux liés au concordat Harmos et à la Convention scolaire romande et participé activement aux travaux ayant abouti à l'intégration de l'IMT à l'EPFL et à la recherche d'une solution offrant un avenir au jardin botanique de Neuchâtel.

Les comptes 2007 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 7.848 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés-maternité se sont élevées à 4.809.096 fr. 55.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Malgré les restrictions budgétaires, le CAPPES a poursuivi l'essentiel de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la prévention de la violence et de la gestion des situations critiques pour tous les établissements scolaires du canton. Il a par ailleurs assuré comme par le passé la consultation psychologique pour les situations difficiles rencontrées dans les écoles primaires et enfantines.

Ces prestations permettent de favoriser un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages et d'accompagner les professionnels en difficulté et les responsables dans les projets et changements en cours.

L'aide financière accordée aux réalisations dans les établissements pour la prévention de la violence a dû être réduite. Le nombre global d'accompagnements est quasi stable par rapport aux années précédentes. On observe de plus en plus d'interventions de remédiation (situations conflictuelles notamment dans les classes) et moins de demandes de prévention proprement dite.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)

Les consultations en orientation professionnelle ont fortement augmenté depuis une quinzaine d'années (+70 % pour les adultes, +65 % pour les jeunes hors scolarité et +28 % pour les élèves en fin de scolarité obligatoire). Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-39 %). Cette diminution a été fortement accentuée au cours du dernier exercice en raison des réductions de prestations à la suite des réductions de postes effectuées dans le cadre des économies financières décidées par le Conseil d'Etat.

La collaboration interinstitutionnelle, bien rôdée entre le service de l'emploi, les ORP et les OROSP pour offrir des cours et des consultations aux chômeurs, s'est étendue à l'office de l'action sociale (ODAS). Elle s'adresse à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle

Le projet « Mentoring » mis en place avec succès en 2005, a été prolongé en 2006 et 2007, en raison de son efficacité. Il prévoit, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et des lycées et le service de l'emploi, d'accompagner et d'appuyer les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle qui a déjà été soumis en consultation. La loi devrait être proposée au Grand Conseil en principe en 2008.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2007-2008, 3255 élèves sont accueillis dans 165,5 classes enfantines*.

Pour les écoles primaires, on compte 9538 élèves, répartis dans 518,5 classes*.

Quant aux écoles secondaires 8142 élèves suivent leur scolarité dans 439 classes*.

* Effectifs au 31 octobre 2007.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Aux degrés préscolaire et primaire, sur les 55 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2007, 24 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Bureau de l'informatique scolaire (BIS)

L'année 2007 a été pour le bureau de l'informatique scolaire celle de l'organisation de la nouvelle structure. Pour rappel, le BIS a été

créé le 1^{er} juillet 2006 et, pour conduire les missions du bureau, un nouveau chef a été nommé le 1^{er} juin 2007.

Pour simplifier les tâches de tous les intervenants, une importante réorganisation des processus de promotion et recensement des élèves de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel a été réalisée.

Afin de renforcer les apprentissages fondamentaux, le développement de ressources numériques en ligne a été concentré cette année sur les notions de base en français et en mathématiques. Ainsi, le désir d'offrir l'usage des nouvelles technologies au service de l'individualisation du processus d'apprentissage est renforcé.

Le BIS a réalisé des travaux pour le projet HarmoS, notamment dans la définition de standards dans le domaine Langue de la scolarisation

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Le 14 février 2007, le Conseil d'Etat a adopté un ensemble de décisions relatives au passage de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) prévu le 1er janvier 2008. A ce titre, il a notamment décidé de la création d'un nouvel office de l'enseignement spécialisé (OES) devant reprendre entre autres le rôle tenu jusque-là par l'office Al neuchâtelois. Afin de procéder à la mise en place des moyens nécessaires à la cantonalisation de l'enseignement spécialisé, le nouvel office a dû créer et mettre en place toutes les ressources techniques ainsi qu'humaines pour être opérationnel le 1er janvier 2008.

L'OES reprend l'ensemble des dossiers de la formation scolaire spéciale qui relevaient jusqu'alors de l'assurance invalidité, à savoir les prestations pour la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé. Dans cette perspective, les trois écoles spécialisées relevant jusque-là de l'Al sont rattachées au DECS dès janvier 2008, ceci via la tutelle exercée par l'OES (contrôle pédagogique et surveillance financière).

L'office comprend 4,5 postes EPT organisés de manière à répondre aux exigences en la matière: 3,5 postes administratifs dédiés au secrétariat, à la gestion des dossiers ainsi qu'à la facturation des prestations octroyées, ½ poste d'inspectrice de l'enseignement spécialisé ainsi qu' un poste de responsable de l'enseignement spécialisé en qualité de chef de l'office.

Service de la formation professionnelle et des lycées

L'année 2007 a été marquée par la poursuite des efforts d'économies. Ainsi, au service comme dans les écoles du degré secondaire 2, un certain nombre de départs en retraite n'ont pas été compensés par de nouveaux engagements. Dans le même temps, le programme d'encouragement à la retraite anticipée a porté ses premiers effets. Ainsi, plus de 30 enseignants des écoles postobligatoires ont profité de cette opportunité.

L'année écoulée a vu les nombreuses révisions de réglementation des formations professionnelles se poursuivre à un rythme encore accéléré. Ce sont ainsi plus de 25 nouvelles ordonnances fédérales qui sont entrées en vigueur en 2007. Toutes ces révisions impliquent de gros efforts de mises à jour et d'adaptations tant pour les formateur-trice-s en entreprises que pour celles et ceux des écoles professionnelles ou encore pour les collaborateur-trice-s du SFPL qui voient ainsi leur charge de travail augmenter et se complexifier.

De plus, en juin dernier, le Conseil fédéral et la CDIP ont décidé de mettre en œuvre très rapidement une série de modifications concernant la formation gymnasiale. Les travaux réalisés en étroite collaboration avec les directions des lycées ont permis de proposer des modifications du règlement des études des lycées cantonaux ainsi que de l'arrêté concernant les grilles horaires de la maturité gymnasiale en vue de l'application de la révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral et du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Ces modifications doivent encore être adoptées par différents organes et devront impérativement entrer en vigueur à la rentrée d'août 2008.

Dans la logique des regroupements entre formations professionnelles et générales, le service technique du secondaire 2 (STS2) de l'informatique scolaire a été mis en place. Il permet de très intéressantes synergies entre des écoles où l'informatique joue un rôle de plus en plus important et fait appel à une très grande diversité d'outils et de logiciels propres aux différentes voies de formation.

Aux plans administratif et financier, les derniers mois de 2007 ont nécessité de grands travaux pour préparer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 du nouveau système de financement fédéral de la formation professionnelle. Rappelons que si jusqu'ici les dépenses déterminantes de diverses formations donnaient lieu à des subventions, à l'avenir la totalité du financement fédéral sera versée aux cantons sous la seule forme d'un forfait par contrat d'apprentissage. Ce nouveau mode de subventionnement, combiné aux effets de la RPT, provoquera pour le canton de Neuchâtel une diminution de près de 20 % ou de 4 millions de francs environ des recettes octroyées par la Confédération spécifiquement pour la formation professionnelle.

Durant l'année écoulée, le SFPL, ainsi que le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) ont poursuivi les travaux visant à améliorer la transition entre l'école obligatoire et les formations postobligatoires. De plus, le SFPL a mis sur pied en étroite collaboration avec le SEO et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie des journées de sensibilisation au monde des entreprises pour les enseignants de 8° et de 9° années de l'école secondaire.

Pour les jeunes en difficulté, le SFPL a pris avec d'autres services de l'Etat une part très active au sein du projet d'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans. Après des débuts qui ont nécessité de gros efforts de coordination et de recherche de places de formation et de travail, le projet a pris désormais son rythme de croisière et des résultats encourageants sont enregistrés.

Dans le même ordre d'idée, la Confédération a demandé à chaque canton d'élaborer un concept de « case management » pour mieux accompagner les élèves en difficulté dès la 7° année de l'école obligatoire et pour favoriser leur formation et leur insertion professionnelle. Ce concept qui intégrera les actuelles mesures de mentoring destinées aux jeunes ne trouvant pas de solution de formation à la sortie de l'école sera mis en œuvre dans les

mois à venir et il impliquera de nouvelles formes de coopération interinstitutionnelle.

Conformément aux intentions du programme de législature, les offres de formation continue des centres de formation professionnelle ont été mises en commun et il est désormais possible d'y accéder par le guichet unique du CEFNA (centre de formation neuchâtelois pour adultes).

filières d'études ont continué à porter leurs fruits, la croissance des effectifs s'étant poursuivie avec une augmentation de 12 % des étudiants débutants par rapport à la rentrée 2005-2006. Ce sont ainsi 3'760 étudiants qui

étaient immatriculés à la rentrée 2006-2007.

enquêtes de satisfaction auprès des étudiants

Les efforts consentis pour la promotion des

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES ET DE LA RECHERCHE

Université (UniNE)

Durant l'année écoulée, les objectifs du plan d'intentions 2005-2008 de l'Université ont pu être poursuivis. Les changements intervenus au sein du rectorat ont impliqué une réorganisation et une réduction des services dans certains secteurs du domaine central.

On retiendra notamment de l'année 2007 : la création du laboratoire temps-fréquence (LTF), les travaux préparatoires en vue du transfert, au 1er janvier 2009, de l'institut de microtechnique (IMT) à l'EPFL ainsi que la création de l'Académie de journalisme et des médias (AJM). Deux projets de coopération et d'innovation (PCI) ont été conclus, l'un avec l'Université de Lausanne (géologie) et l'autre avec l'Université de Berne (physique des particules), qui permettront un redéploiement important de l'Université dans des domaines spécifiques. En particulier, la faculté des sciences entend développer en priorité deux axes originaux (bachelor, master, école doctorale, formation continue), à savoir « interactions du vivant » (avec une ouverture vers la faculté des lettres et sciences humaines) et «sol et eaux souterraines» (plantes, parasites, microbiologie, éthologie, écosystèmes, hydrogéologie, géothermie, etc.). On notera aussi que la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) est clairement identifiée au plan de l'enseignement et de la recherche et que le pôle national de recherche «Survie de plantes» demeure une activité phare de la haute école.

Un concept et une organisation pour le développement d'une culture qualité ont été validés par le rectorat. Concrètement, une évaluation des enseignements par les étudiants est désormais systématique et des mesures de valorisation de l'enseignement ainsi que des

Haute école Arc (HE-Arc)

ont été mises sur pied.

La difficile question du regroupement des sites et les travaux liés à la gouvernance de la HES-SO ont occupé une large place dans les activités de la haute école Arc durant l'année 2007. Les événements importants ont été: le lancement du projet européen «Multipole» impliquant 10 partenaires scientifiques et industriels répartis dans 8 pays (c'est la 1re fois qu'une école de la HES-SO obtient la coordination d'un projet de recherche financé par la Commission Européenne), le développement de nouvelles formations de niveau postrade (Ingénierie: MAS en «Intelligent Manu-facturing Systems»; Economie: MAS en management des organisations et développement du capital humain, CAS en investigations financières et CAS en gestion publique; Santé: DAS en oncologie et soins palliatifs, CAS en santé mentale et CAS en gestion d'équipe), la conduite du projet suisse de profil master pour la conservation restauration avec la SUPSI (haute école tessinoise) et la BFH (haute école bernoise), le lancement des premières journées d'études sur le blanchiment d'argent, la création de l'école romande pour la magistrature pénale, le jubilé des 25 ans de la HEG et l'inauguration de l'institut d'horlogerie et création et de l'institut des microtechnologies appliquées.

Les activités du service qualité se sont centrées sur la mise en place de la démarche de certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de la structure de la haute école.

Quatre objectifs prioritaires figurent dans les perspectives 2008-2009 de la HE-Arc. Il s'agit plus particulièrement d'améliorer la rationalité de la gestion et du recrutement des étudiants, de rester en phase avec le milieu industriel et de défendre la capacité à disposer de compétences locales à même de faire rayonner l'école en Suisse et à l'étranger.

Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

Dans le cadre des activités de la HEP-BEJUNE, il faut relever: l'adoption et la mise en œuvre de la « Politique des médiathèques » et de la « Politique de technique de l'information et de la communication en éducation (TICE) et pédagogie », la signature de conventions avec les autres HEP romandes, le rapprochement avec les universités québecoises, le lancement de la réforme de Bologne pour la formation préscolaire et primaire et la création d'une table de concertation réunissant l'ensemble des directions secondaires 1 et 2 de l'espace BEJUNE ainsi que des départements de l'instruction publique et de la HEP.

Plusieurs mesures qualité et d'amélioration institutionnelle ont été entreprises: création de la Commission permanente d'évaluation des formations, évaluation globale du programme de formation préscolaire et primaire et création du service d'amélioration continue qui vise à mettre en place une politique de qualité pour toute l'institution.

Pour 2008, la haute école pédagogique entend procéder à des évaluations globales du programme secondaire 1 et 2 et du programme de formation continue, établir une convention avec les HEP romandes pour un programme de formation commun pour les branches d'éveil et les branches à faible effectif au secondaire 1 et 2, poursuivre le développement de la recherche et compléter le processus de tertiairisation de l'institution, notamment sur le plan de la culture professionnelle.

SPORT

L'année écoulée a été marquée par une réévaluation des missions et en conséquence une nouvelle répartition des tâches des collaborateurs. Dans le cadre des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat, deux postes partiels ont été supprimés au niveau de Jeunesse et Sport et un poste à 30 % n'a pas été repourvu au niveau du secrétariat suite à la démission de la titulaire. Par ailleurs le pavillon de Panespo a été déconstruit et la démarche d'externalisation des camps de ski a été largement étudiée. Le développement du site Internet a contribué également à rationaliser certaines démarches administratives.

Le domaine des camps de ski est en pleine mutation. Pour la dernière fois, l'exploitation de la saison s'est étendue sur neufs chalets, qui ont permis de comptabiliser 49'023 nuitées. Les écoles neuchâteloises représentent plus de la moitié du taux d'occupation. Des négociations sont en cours avec une société spécialisée dans le domaine de la restauration pour reprendre à terme l'ensemble de la gestion des camps. Une première phase de collaboration s'est concrétisée, l'engagement du personnel et la gestion des fournitures (marchandises) n'étant, depuis décembre, plus sous la responsabilité du service des sports.

La gestion des week-ends Sport pour Tous s'est largement simplifiée grâce à l'adaptation du système GELORE, développé par le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel. Les réservations se font en ligne et la facturation se fait automatiquement.

La défense de l'éducation physique continue d'être une des priorités du service et fait partie de l'axe éducation du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement s'occupent des aspects pédagogiques, le service renforce en cohérence sa promotion en participant à de nombreux colloques, conférences, séances ou autres, tant sur le plan cantonal que fédéral.

Le Fonds des sports a permis de subventionner les clubs et les associations sportives, pour un montant global de 1.464.490 francs. Les demandes en matériel, ainsi qu'en soutiens individuels, ont largement augmenté. Une meilleure communication, ainsi que l'élaboration de documents mis à disposition sur le site du service, facilitent la tâche des demandeurs, ainsi que l'étude des dossiers.

Suite à la construction des nouvelles salles du Complexe sportif de la Maladière, Panespo a été déconstruit. Le terrain est la propriété de l'Etat mais la ville de Neuchâtel bénéficie d'un droit d'utilisation pour une période déterminée.

La Confédération a décidé d'intensifier ses activités pour les enfants de 5 à 10 ans. En plus de l'éducation physique obligatoire et du projet l'école bouge, elle vise, avec le programme J+S Kids, à encourager la pratique régulière du sport et de l'activité physique chez l'enfant de 5 à 10 ans.

Les écoles, clubs et associations du canton ont bénéficié, en 2007, de subsides J+S pour un montant de 1.051.534 francs.

Institué par le Conseil d'Etat, le prix du Mérite sportif est destiné à récompenser, dans plusieurs catégories sportives, une personne, un club ou un groupement s'étant distingué par des grandes qualités sportives ou par son engagement pour la promotion du sport dans le canton. Sa deuxième édition a eu lieu le 17 décembre 2007. Quatre lauréats se sont vus remettre un diplôme, ainsi qu'une montre offerte par l'entreprise Rodolphe. Aucun prix spécial n'a été décerné.

CULTURE

L'année 2007 a notamment été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'intention de la politique culturelle du Conseil d'Etat. Les premiers soutiens destinés aux émergents ont été attribués, répondant ainsi au troisième axe de la politique culturelle. Les autres axes ont retenu l'attention du service qui s'est investi dans l'animation de plusieurs groupes de travail.

Désigné par la Commission consultative de la culture, l'un de ces groupes a œuvré sur l'évolution des contrats de confiance, sous le nouvel intitulé de « Partenariats culturels ». Ce groupe de travail a tout d'abord défini son mode opératoire puis élaboré une liste de conditions et de critères qui seront pris en compte pour attribuer ou renouveler des partenariats culturels destinés à des acteurs permettant au canton de rayonner à l'extérieur de ses frontières, objectif du premier axe.

Un projet est également en cours en vue de définir les relations entre l'école et les acteurs culturels. Il s'agit ici de répondre au quatrième axe de la politique culturelle, celui destiné à mieux coordonner et à étoffer les activités destinées au jeune public.

Le deuxième axe est traité, depuis 2006, au sein du groupe de travail des arts de la scène, dont l'objectif est de maintenir dans notre région une vie culturelle diversifiée.

Le service est également largement impliqué dans le groupe de travail ayant pour mission la réalisation d'un centre de création régional. La première version du projet n'ayant pas abouti, les travaux ont repris sur une nouvelle base, indépendante de la personnalité du directeur de cette future institution.

Depuis le 1er janvier 2007, le Conservatoire de musique neuchâtelois présente un visage dont le profil a été fondamentalement modifié (organisation structurelle distincte des deux niveaux de formation). La réunion des différents sites, la mise en place de nouvelles structures administratives et de direction, l'harmonisation des objectifs pédagogiques et artistiques pour l'école de musique ainsi que la recherche de solutions en matière d'intégration de la formation professionnelle dans une structure HES suscitent des travaux d'importance.

Tant l'évolution de l'éducation musicale de base que l'avenir de l'enseignement professionnel restent des dossiers fortement prioritaires pour le devenir du Conservatoire.

Pour l'office et musée d'archéologie, l'année 2007 restera marquée par le 150° anniversaire de la découverte du site éponyme de La Tène, une commémoration qui consacre un véritable renouveau des recherches sur cet illustre gisement et sur l'âge du Fer dans le canton de Neuchâtel. Tout au long de l'année, un grand nombre d'événements publics et scientifiques ont été organisés sur ce thème: exposition temporaire, ouverture du dépôt visitable, colloque scientifique international et publications.

Grâce à la compréhension et au soutien des autorités du DECS et de l'Université, un renforcement des synergies entre le Laténium, l'office d'archéologie et l'Université a été réalisé par la création d'un poste à temps complet de professeur ordinaire d'archéologie préhistorique, soulignant ainsi l'importance accordée à cette branche. Avec désormais une personne assurant chacune la direction de l'un des trois pôles de l'archéologie à Neuchâtel (archéologue cantonal, directeur du Laténium et professeur à l'Institut de Préhistoire et des Sciences de l'Antiquité), la structure idéale a pu être atteinte.

L'office de la protection des monuments et des sites a mené des recherches historiques ou archéologiques sur le patrimoine industriel du canton, la Collégiale de Neuchâtel, le moulin Chambrier du Gor du Vauseyon, le temple d'Engollon, le prieuré de Môtiers, le château de Colombier, Cressier et le Val-de-Travers. Ses collaborateurs ont en outre rédigé les pages neuchâteloises du Guide du patrimoine de la Suisse romande que publiera en 2009 la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Plusieurs restaurations d'envergure ont été terminées cette année, en particulier celles du temple d'Engollon, des Bains des Dames à Neuchâtel et du Moulin de Bayerel à Saules, tandis que d'autres se sont poursuivies, telles celles de la Loge maçonnique l'Amitié à La Chaux-de-Fonds et du salon de musique d'Isabelle de Charrière au Pontet à Colombier. En ce qui concerne l'office des archives, l'année 2007 a vu le lancement de la révision en profondeur de la loi sur les archives de l'État du 9 octobre 1989, en collaboration avec le service juridique de l'État. Le but de cette révision est d'adapter la législation actuelle aux impératifs de la transparence des activités de l'État et aux évolutions récentes de la pratique archivistique.

L'informatisation de la gestion des archives s'est poursuivie avec l'avancement du projet FloraNE mené en partenariat avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise. Ce projet, une fois abouti, constituera un réel pas en avant pour les archives de l'Etat (AEN). Parallèlement, les AEN ont participé à un vaste projet de numérisation sélective des archives de la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel, fonds prestigieux déposé par la Société des pasteurs (30.000 clichés réalisés qui seront, à terme, mis à disposition en ligne dans la base FloraNE). Le site internet des AEN a été également complètement revu et enrichi.

Le point d'orgue de l'année 2007 a été incontestablement la Journée des archives, organisée dans toute la Suisse le 17 novembre 2007. Les AEN ont organisé cette journée avec de multiples partenaires neuchâtelois et le résultat a été à la hauteur des attentes, puisque près de 900 personnes ont visité les différents sites ouverts ce jour-là à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet.